#### Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif PARTIE A

#### IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI 2014FR16M2OP006								
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Limousin							
	2014-2020							
Version	2022.0							
Date d'approbation du rapport par le comité	25 mai 2023							
de suivi								

ID	ENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE1
2. 2, d	VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]
	2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs
3.	RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]8
	<ul> <li>3.1. Vue d'ensemble de la réalisation</li></ul>
	Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 9 / 9iv
	Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 918 Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a
	Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b
	et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a
	Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1/3d
	Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 10 / 13i
	Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 11 / 13i
	Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 1141 Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4a
	Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4b
	Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4c
	Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4e
	Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 2a
	Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 2b
	Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 2c

9. M	Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS ENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	
	Nouvelle-Aquitaine Co-investissement REACT UE	
	prêt d'honneur	.115
	prêt d'honneur	
	Fonds prêt d'honneur dédié à la création reprise d'entreprises	.106
	soutien aux fonds propres des PME	.103
8.	RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS  Fonds de co-investissement	
7.	RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS	
-	ragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	96
6	PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50	
4.	cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU)	
	Tableau 8: L'utilisation du financement croisé	s de
	règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	
	Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FEDER REACT-EU, le FSE, le FSE REACT-EU et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du	
	3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	
	Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance	81
	Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	80
	Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 8	
	7	
	et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDEF	R) -
	Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 13 / 13. Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-E	
	Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 13	74
	objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 12 / 12-1	
	12	e et
	6 / 9b	EU R) -
	5 / 6d	EU R) -
	Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-E et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER	EU R) -
	Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 4 Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-E et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDEF 5 / 6c	63 EU R) -
	Tableau 2A: Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls le indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 4 / 10iii	es 58 60 Diii

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 [	26
10.1. Grands projets	
10.2. Plans d'action communs	
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	et  32
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [arti 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
règlement (UE) n° 1303/2013]	.33
50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	34
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations	
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratég de communication	
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement)	<b>37</b>
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	38
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant	du
programme opérationnel	
<ul> <li>14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales</li></ul>	138
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	
ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeu de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées	rs
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [artic 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013]	
16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement)	41
17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	
Documents	44
Résultats de la dernière validation	45

- 2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]
- 2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

La Région Limousin est devenue Autorité de Gestion au 1er janvier 2014 du PO FEDER-FSE Limousin pour la période 2014-2020. Le programme opérationnel Limousin FEDER-FSE a été adopté par la Commission européenne le 12 décembre 2014. Au titre de ce programme, la Région Nouvelle-Aquitaine bénéficie d'une enveloppe initiale de 144,67 M€ de Fonds européen de développement régional et de Fonds social européen.

En 2014, le programme présentait une architecture en 6 axes prioritaires avec deux autres axes dédiés à l'assistance technique (axes 7 et 8). Un axe 9 FSE « amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général », a été créé le 20 juillet 2020 dans le cadre des mesures d'urgence pour pallier à la crise sanitaire. Puis, via le dispositf REACT-UE un nouvel Objectif Thématique est ajouté en 2021 (comité de suivi du 29 avril 2021) « favoriser le redressement dans le contexte du COVID 19 et préparer une relance verte, numérique et résiliente de l'économie». Les axes 10 pour le FEDER, 11 pour le FSE et 2 axes « assistance technique » (12 et 13) modifient ainsi l'architecture du programme qui se dessine au 31 décembre 2022 autour de 9 axes prioritaires et de 4 axes assistance technique. Avec les credits REACT UE en 2022, la maquette FEDER FSE s'élève à 180.94 M€.

Pour rappel au 01/01/16, la région Limousin a fusionné avec les régions Aquitaine et Poitou-Charentes (loi relative à la délimitation des régions du 16/01/15: la Région Nouvelle-Aquitaine exerçant désormais la responsabilité d'autorité de gestion de 3 PO FEDER-FSE: Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes (1,08 milliard d'euros pour la période 2014-2020 dont 180,94 millions pour le Limousin).

#### 1- Au titre de l'année 2022

L'année 2022 a été marquée par la poursuite d'une part, des travaux évaluatifs des programmes européens gérés par la Région, et d'autre part, la poursuite de préparation de la génération des programmes 21/27. L'année fut également consacrée dans la continuité de 2021 au travail relatif aux procédures de gestion, de suivi et de pilotage, notamment à l'adaptation du système d'information au regard de la nouvelle réglementation 21/27. Enfin, l'année 2022 a vu la continuité de la mise en œuvre du plan de relance via les programmations de nouvelles opérations REACT-UE.

Concernant le programme FEDER FSE + 21/27 Nouvelle Aquitaine, la Région a organisé des reunions d'information en direction des partenaires : une reunion de lancement le 4 octobre 2022 et 13 réunions d'information ont été mises en place sur tout le territoire néo-aquitain. Au total ces évènements ont réunis 1 863 personnes dont 1 613 pour les seules reunions d'information territoriales. Des webinaires, séminaires et temps de travail (avec les GAL notamment) ont également été organisés sur le volet territorial du programme. La consultation du public a été lancée pendant 1 mois.

#### 2- Modifications PO et rapports d'audit et contrôles

Les modifications présentées en Comité de Suivi de novembre 2021 ont été adoptées définitivement en février 2022 par la Commission.

Dans le cadre du plan d'enquête "audit thématiques" sur les vérifications de gestion 2014-2022, un audit s'est déroulé au mois de mai 2022. Le rapport provisoire reçu en date du 12 septembre 2022 classe la Région Nouvelle Aquitaine en catègorie 2. Le rapport définitif a été livré en février 2023. Concernant le Limousin, un dossier FSE a été audité lors de cette mission.

Concernant l'audit des opérations sur les huit opérations du programme Limousin, cinq ont été déclarées sans aucune incohérence et trois autres ont fait l'objet de retrait de dépenses sur operation. D'autres irrégularités ont été constatées sur ces opérations sans aucune incidence financière (piste d'audit insuffisante, information ou pièces manquantes, absence des règles de publicité). Deux operations ont fait l'objet d'une déclaration "OLAF" (Office Européen de la lutte contre la fraude).

Sur les contrôles effectués sur les dépenses, 80 opérations FEDER ont été concernées soit 82 Vérifications de Service Fait (VSF) pour un montant total de dépenses certifiées de 48 638 751,98 €. Parmi ces opérations, 7 ont fait l'objet d'un contrôle par l'Autorité d'audit. Le montant total de retrait de dépenses s'élève ainsi à 220 669,16 €, auquel s'ajoute une correction forfaitaire de 3 500 000,00 € sur l'axe 1, ainsi qu'un recalcul de l'AT forfaitaire (8 826,77 €), soit 44 909 256,05 € de dépenses cumulées pour ces 82 VSF dans le compte 2021-2022, après le retrait des irrégularités constatées et des corrections forfaitaires. Le résumé annuel des rapports d'audit et de contrôles détaille l'ensemble des travaux a été déposé dans SFC.

### 3- Etat d'avancement du programme au 31 décembre 2022 du programme FEDER FSE REACT-UE

Les consultations dématérialisées des partenaires sélectionnant des opérations se sont poursuivies sur l'année 2022 durant laquelle neuf Instances de Consultation des Partenaires ont eu lieu. Le comité de suivi s'est réuni une fois en présentiel le 4 octobre 2022. Par ailleurs deux consultations écrites lui ont été soumises les 24 mai et 23 juin 2022.

Le bilan global du PO FEDER-FSE Limousin fait état au 31/12/2022 d'un montant de 642 867 646 euros en coût total éligibles des opérations sélectionnées, pour 685 opérations retenues, tout axe confondu. Tous les axes sont cofinancés à 60 % sauf les axes 10 et 11 REACT cofinancés à 80 %. La proportion de la dotation totale couverte par les opérations sélectionnées est de 223.95 %. 468 124 002 euros de dépenses totales éligibles ont été déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de Gestion, soit une proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées de 163.08 %.

Au 31 décembre 2022, le montant FEDER programmé est de 145 702 531 euros soit un taux de programmation de 96 %, le montant FSE programmé est de 22 831 865 euros, soit un taux de programmation de 95 %.

Au titre de l'axe 10 REACT UE, le Limousin dispose d'une enveloppe de 29.41 M€ de FEDER et a engagé à hauteur de 24 845 133 euros de FEDER. Au titre de l'axe 11 REACT UE, le Limousin

dispose d'une enveloppe de 5.41 M€ de FSE et a programmé à hauteur de 4 924 689 euros de FSE.

L'axe 9 FSE a permis d'accompagner 4 opérations pour un coût total de 900 334 euros. Enfin les axes "assistance technique" 7 et 8 ont programmé 3 opérations. Les axes "assistance technique REACT UE" 12 et 13 n'ont fait l'objet d'aucune programmation.

Ci dessous, le détail par axe.

#### 3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

#### 3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements,
		aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
9	Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leur accès pour les néo-aquitains.	L'axe 9 contribue à atteindre la Priorité d'investissement 9.IV « Amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général », PI en provenance de l'axe 4 FSE-Objectif thématique 10-PI)iii. Via l'objectif spécifique 9.1 « maintenir la mise en œuvre des services publics sur le territoire », il permet de soutenir l'achat d'équipements de protection individuelle. Il est doté d'une enveloppe FSE de 0.95 M€ pour un coût total de 1.58 M€. En 2022, l'axe a été programmé à hauteur de 900 334 euros, ce qui représente 56.86 % de la maquette. Quatre opérations ont été retenues. Des dépenses éligibles ont été déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de Gestion à hauteur de 907 936 euros. Les paiements attribués aux bénéficiaires s'élèvent à 605 035,54 euros de FSE. Les valeurs des indicateurs physiques sont détaillées par Priorité d'Investissement.
1	Vers une économie innovante	L'axe 1 répond à une finalité de développement économique régional. Il contribue à atteindre deux objectifs thématiques européens :  Objectif thématique 1 : renforcer la recherche, le développement technique et l'innovation  Objectif thématique 3 : renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises  Il est doté d'une enveloppe FEDER de 52.21 M€ pour un coût total de 87,02 M€  Cinq objectifs spécifiques sont mobilisés :  1.1 Assurer la performance et l'attractivité des centres de compétences du Limousin dans ses domaines de spécialisation (13,46 M€ de FEDER).  1.2 Augmenter le nombre de projets innovants développés par les entreprises. (14.15 M€ de FEDER)  1.3 Intégrer les acteurs régionaux de l'innovation dans les réseaux européens. (15 000 € de FEDER)  1.4 Augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises. (3.65 M€ de FEDER).  1.5 Augmenter le chiffre d'affaires des entreprises limousines, notamment à l'international. (20.94 M€ de FEDER).  Au 31/12/2022, 203 opérations ont été programmées pour un coût total de 198 432 943 €, ce qui représente 228 % de la maquette. Des dépenses éligibles ont été déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de gestion à hauteur de 132 442 279 euros. Les paiements attribués aux bénéficiaires s'élèvent à 23 238 093,20 euros de FEDER.  Les valeurs des indicateurs physiques sont détaillées par Priorité d'Investissement.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements,
		aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
10	Accompagner la relance du territoire néo- aquitain verte, résiliente et numérique	L'axe 10 "Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique" relève de la priorité 12 OS 10.1 pour le FEDER. Dans le cadre des effets de la pandémie de la COVID-19 qui a frappé l'Europe, la Commission européenne a proposé à travers son plan de relance Next Génération EU, la mobilisation de crédits FEDER-FSE supplémentaires au titre de l'initiative « REACT-EU », afin de soutenir la réparation des dommages économiques et sociaux engendrés par la crise tout en préparant une reprise écologique numérique et résiliente de l'économie. L'axe permet de privilégier les investissements durables et pérennes, notamment ceux des PME ; de remédier aux revers subis par le programme du fait de la pandémie ; de soutenir les solutions « gagnant-gagnant » permettant à la fois de faire face aux conséquences socio-économiques négatives de la crise et favoriser la transition vers une économie verte et numérique. L'axe a été réabondé et atteint un montant FEDER de 29.41 M€ pour un coût total de 36.76 M€. Au 31/12/2022, 49 opérations ont été programmées pour un coût total de 66 290 640 €, ce qui représente 180 % de la maquette. Les dépenses déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de gestion en 2022 s'élèvent à 3 843 343 euros. Les paiements attribués aux bénéficiaires s'élèvent à 945 039,36 euros de FEDER.  Les valeurs des indicateurs physiques sont détaillées par Priorité d'Investissement.
11	Accompagner la relance du territoire néo- aquitain verte, résiliente et numérique	L'axe 11 "Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique" relève de la priorité 12 OS 11.1 pour le FSE. Il a les mêmes objectifs que l'axe 10 développés ci-dessus pour les opérations relevant du FSE. Il est doté d'une enveloppe FSE de 5.41 M€ pour un coût total de 6.76 M€. Au 31/12/2022, 23 opérations ont été programmées pour un coût total de 5 270 487 €, ce qui représente près de 78 % de la maquette. Les dépenses déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de gestion en 2022 s'élèvent à 87 382 euros. Les paiements attribués aux bénéficiaires s'èlévent à 80 463,97 euros de FEDER. Les valeurs des indicateurs physiques sont détaillées par Priorité d'Investissement
12	Assistance technique FEDER REACT-UE	L'assistance technique REACT est repartie en deux enveloppes une pour le FEDER et une pour le FSE. L'axe 12 dispose d'une maquette de 1.23 M€ de FEDER. Le taux moyen d'intervention de l'Union européenne sur l'axe est de 60 %. Aucune opération n'a été programmée à ce jour. Les premières programmations sont enregistrées en mars 2023.
13	Assistance technique FSE REACT-UE	L'assistance technique REACT est repartie en deux enveloppes une pour le FEDER et une pour le FSE. L'axe 13 est doté d'une enveloppe FSE de 0.23 M€. Le taux moyen d'intervention de l'Union européenne sur l'axe est de 60 %. Aucune opération n'a été programmée à ce jour. Les premières programmations sont

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements,							
		roblèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.							
		enregistrées en mars 2023.							
2	Transition vers une économie décarbonnée	L'axe 2 contribue à atteindre l'objectif thématique européen 4 : Soutenir la transition vers une économie à faible émission de CO2 dans l'ensemble des secteurs.  Il est doté d'une enveloppe FEDER de 19.39 M€ pour un coût total de 32.31 M€.  Quatre objectifs spécifiques sont mobilisés :  2.1 Augmenter la capacité de production d'énergies renouvelables et leur utilisation (9.76 M€ de FEDER).  2.2 Améliorer la performance énergétique des entreprises (0.68 M€ de FEDER).  2.3 Réduire la consommation énergétique des bâtiments (7.59 M€ de FEDER).  2.4 Augmenter les solutions intermodales alternatives au transport individuel. (1.36 M€ de FEDER ).  Au 31/12/2022, 119 opérations ont été programmées pour un coût total de 89 366 898 €, ce qui reprèsente 277 % de la maquette . Des dépenses éligibles ont été déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de gestions à hauteur de 105 076 747 euros. Les paiements attribués aux bénéficiaires s'élèvent à 10 473 019,28, euros de FEDER.							
		Les valeurs des indicateurs physiques sont détaillées par Priorité d'Investissement.							
3	Aménagement et usages numériques	L'axe 3 contribue à atteindre l'objectif thématique européen 2 : Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité. Il est doté d'une enveloppe FEDER de 24.16 M€ pour un coût total de 40.26 M€. Trois objectifs spécifiques sont mobilisés :  3.1 Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire limousin (16,7 M€ de FEDER)  3.2 Augmenter les usages numériques par les entreprises (1,6 M€ de FEDER)  3.3 Augmenter les usages numériques par / pour la population (5.86 M€ de FEDER).  Au 31/12/2022, 60 opérations ont été programmées pour un coût total de 129 050 138 €, ce qui reprèsente 320 % de la maquette . Des dépenses éligibles ont été déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de gestion à hauteur de 109 587 466 euros. Les paiements attribués aux bénéficiaires s'élèvent à 17 362 306,74 euros de FEDER.  Les valeurs des indicateurs physiques sont détaillées par Priorité d'Investissement							
4	Compétences et savoir-faire	L'axe 4 contribue à atteindre l'objectif thématique européen 10 : Investir dans les compétences, l'éducation et la formation tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation. Il est doté d'une enveloppe FSE de 17,49 M€ pour un coût total de 29.15 M€. Un objectif spécifique est mobilisé :  4.1 Augmenter la qualification des demandeurs d'emploi, en premier lieu les moins qualifiés, pour leur							

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.  permettre d'accéder à l'emploi durable (17,49 M€).  Au 31/12/2022, 70 opérations ont été programmées pour un coût total de 35 037 688 €, ce qui représente 120 % de la maquette. Des dépenses éligibles ont été déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de gestion à hauteur de 42 898 283 euros. Les paiements attribués aux bénéficiaires s'élèvent à 15 675 519.84 euros de FSE.
		Les valeurs des indicateurs physiques sont détaillées par Priorité d'Investissement.
5	Patrimoine environnemental	L'axe 5 contribue à atteindre l'objectif thématique européen 6 : Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources.  Il est doté d'une enveloppe FEDER de 12.81 M€ pour un coût total de 21.35 M€.  Deux objectifs spécifiques sont mobilisés :  5.1 Augmenter la fréquentation des sites culturels et touristiques. (8,40 M€ de FEDER)  5.2 Améliorer la conservation des patrimoines naturels des parcs naturels régionaux et des réserves naturelles. (4,41M€).  Au 31/12/2022, 109 opérations ont été programmées pour un coût total de 36 865 258 €, ce qui représente 173 % de la maquette . Des dépenses éligibles ont été déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de gestion à hauteur de 15 552 696 euros. Les paiements attribués aux bénéficiaires s'élèvent à 4 415 115,51 euros de FEDER.  Les valeurs des indicateurs physiques sont détaillées par Priorité d'Investissement.
6	Cohésion territoriale	L'axe 6 contribue à atteindre l'objectif thématique européen 9 : promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté.  Il est doté d'une enveloppe FEDER de 12,6 M€ pour un coût total de 21 M€; Un seul objectif spécifique est mobilisé : 6.1 Revitaliser les zones urbaines par des projets de développement urbain durable. (12,6M€ de FEDER) Au 31/12/2022, 45 opérations ont été programmées pour un coût total de 73 214 175 €, ce qui représente 348 % de la maquette . Des dépenses éligibles ont été déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de gestion à hauteur de 51 932 750 euros. Les paiements attribués aux bénéficiaires s'èlévent à 3 690 956,97 euros de FEDER.  Les valeurs des indicateurs physiques sont détaillées par Priorité d'Investissement.
7	ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER	L'AT du PO Limousin est repartie en deux enveloppes une pour le FEDER et une pour le FSE. L'axe 7 est doté d'une enveloppe FEDER de 4.39 M€ pour un coût total de 7,32 M€ et un taux moyen d'intervention

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements,
		aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		de l'UE de 60 %. En 2021, l'Autorité de gestion a fait le choix de recourir au Financement à taux forfaitaire de l'assistance technique —conformément au règlement délégué (UE) n° 2019/1867 relatif au financement de l'AT à taux forfaitaire entré en vigueur le 9 novembre 2019. Cela a impliqué la programmation en mai 2021 pour les 3 PO de l'ensemble des crédits restants sur chaque axe d'Assistance Technique (avec déprogrammation de certaines opérations) ainsi que l'application du taux forfaitaire de 4% aux montants des dépenses déclarées (validées par Appels de fonds) pour les axes hors assistance technique, à compter de l'exercice comptable 2020-2021. Les appels de fonds pour les 3 PO Nouvelle-Aquitaine ont ainsi été réalisés en Juin 2021 et juin 2022. Certaines opérations d'assistance technique ont été subventionnées et soldées antérieurement au passage au taux forfaitaire ; les objectifs de ces opérations ont été atteints. Enfin, afin d'éviter tout risque de double financement d'une même dépense d'assistance technique, le financement à taux forfaitaire n'est appliqué qu'aux dépenses ayant fait l'objet d'une vérification de gestion après l'entrée en vigueur du règlement délégué (UE) 2019/1867 et doit impérativement courir jusqu'à la fin de la programmation. Cette vérification est effectuée avec une extraction du système d'information MDNA indiquant les dates de transmission des CSF par l'AG à l'AC. Au 31/12/2022, 2 opérations sont programmées pour un coût total de 7 324 271 €, ce qui représente 100 %
8	ASSISTANCE TECHNIQUE FSE	de la maquette.  L'assistance technique du PO Limousin est repartie en deux enveloppes une pour le FEDER et une pour le FSE. L'axe 8 est doté d'une enveloppe FSE de 0.67 M€ pour un coût total de 1,11 M€ et un taux moyen d'intervention de l'Union européenne de 60 %.  Pour mémoire, conformément au règlement délégué UE 2019 /1867 de la Commission relatif au financement de l'assistance technique à taux forfaitaire, l'Autorité de gestion a décidé d'opter pour le recours aux coûts simplifiés en matière d'assistance technique sur les axes 7 et 8, à compter de 2021, comme détaillé ci dessus.  Au 31 décembre 2022, un dossier est programmé pour un coût total de 1 114 810 euros, ce qui représente 100 % de la maquette. Les paiements attribués au bénéficiaire (Région) s'élèvent à 434 091,28 euros de FSE.  Les valeurs des indicateurs physiques sont détaillées par Priorité d'Investissement.

#### 3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	9 - Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leur accès pour les néo-aquitains.
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 2A: Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 9 / 9iv

ID	Indicateur	de région   comme base pour la fixation des valeurs valeurs de référence et les					le (2023) Valeur cumu			Taux de réalisation			2022		
			cibles	valeurs cibles	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04		En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation							0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de			2021 2020		20	19	2018		8 2017		2016	
		région												
			Hommes F	emmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes 1	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes I	<b>Femmes</b>
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi,	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	y compris à titre indépendant, au terme de leur participation													
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	20	15	201	14
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	20	15	201	14
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	9 - Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leur accès pour les néo-aquitains.
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

#### Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU

ID	)	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles		aleur cible (	2023)	T	aux de réalis	ation				2022	2		
														Cumulé			Total annu	el Qu	ıalitative
							Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
CV	V33	Entités soutenues dans la lutte contre la	En transition	Nombre (Entities)		Nombre	5,00			2,00			10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		pandémie de COVID-19																	

ID	Indicateur	Catégorie de région				2021							2020			
				Cumulé			Total annuel				Cumulé			Total annuel		Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	En transition	10,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région				2019							2018			
				Cumulé		Total annuel			Qualitative		Cumulé			Total annuel		Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région				2017	1						2016			
				Cumulé		Total annuel			Qualitative		Cumulé			Total annuel		Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région				2015							2014			
				Cumulé			Total annuel				Cumulé			Total annuel		Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	9 - Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leur accès pour les néo-aquitains.
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

#### Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 9 / 9iv

ID	Indicateur	Catégorie région	de	V	aleur cible (	(2023)	,	Valeur cum	ulée	Ta	ux de réalis	sation		2022	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition					0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition					0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition					0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition					0,00						0,00		
	Total général des participants						0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région		2021			2020			2019	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00	The state of the s		0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018				2017			2016	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10		En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région		2015			2014	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00		

Axe prioritaire	9 - Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leur accès pour les néo-aquitains.
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

#### Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 9

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)		Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022			
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	En transition	EUR	1 583 334,00			900 334,00	0,00	0,00	0,57			0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région		2021			2020			2019			2018			2017	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	En transition	900 334,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016		2015			2014			
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
Priorité	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de
d'investissement	compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

### Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1/1a

(1	l) ID	Indicateur	Unité de	Catégorie de		Valeur cible	Valeur cible	2022	2022	2022	Observations
			mesure	région	(2023) - Total	(2023) -	(2023) -	Total	Hommes	Femmes	
						Hommes	Femmes				
F	CO	24 Recherche et innovation: nombre de	Équivalents	En transition	75,00			69,02	0,00	0,00	La cible 2023 est atteinte en réalisation à 92 %
		nouveaux chercheurs dans les entités	temps plein								
		bénéficiant d'un soutien									
S	CO	24 Recherche et innovation: nombre de	Équivalents	En transition	75,00			88,00	0,00	0,00	Les programmations actuelles permettent de dépasser
		nouveaux chercheurs dans les entités	temps plein								la cible 2023 attendue.
		bénéficiant d'un soutien									
F	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou	m2	En transition	531,00			446,00	0,00	0,00	Le projet concerné est à l'instruction pour solde et
		construite									devrait permettre une déclaration de dépenses
											certifiées rapidement.
S	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou	m2	En transition	531,00			531,00	0,00	0,00	Le projet « construction de la plateforme Médecine
		construite									Imagerie Chirurgie Expérimentale » a été programmé
L											en octobre 2019.

### (1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

ID	Indicateur	2021	2021	2021	2020	2020	2020	2019	2019	2019
		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un	69,02	0,00	0,00	17,83			20,00	0,00	0,00
	soutien									
CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un	88,00	0,00	0,00	57,00			76,00	0,00	0,00
	soutien									
1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	531,00	0,00	0,00	531,00			531,00	0,00	0,00
	CO24 CO24	CO24 Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien  CO24 Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un	CO24 Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien  CO24 Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien  Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien  surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite  0,00	CO24 Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien  CO24 Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien  CO24 Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien  Surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite  CO24 Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien  O,00 0,00	CO24 Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   CO24 Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Rechercheurs de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Rechercheurs de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Rechercheurs de nouveaux chercheurs d'un soutien   Rechercheurs de nouveaux chercheurs d'un soutien   Rechercheurs d'un so	CO24 Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   CO24 Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs d'un soutien   Recherche et innovation   Recherche et innovation   Recherche et innovation   Reche	CO24 Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   CO24 Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs d'un soutien   Recherche et innovation   Recherche et innovation   Recherche et innovation   Reche	CO24 Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Semmes   Femmes   Femme	CO24 Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Semes   Seme	CO24 Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien   Semmes   Total   Hommes   Femmes   Total   Hommes   Total

(1	) ID	Indicateur	2018	2018	2018	2017	2017	2017	2016	2016	2016
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	CO2	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un	25,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		soutien									
S	CO2	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un	57,00	0,00	0,00	22,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		soutien									
F	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante								
Priorité la - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des cer									
d'investissement	compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen								
Objectif spécifique	1.1 - Accroître la performance et l'attractivité des centres de comptétences du Limousin dans ses domaines de spécialisation								

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
2	Nombre de publications scientifiques	publication	En transition	529,00	2013	550,00	0,00		Données 2021 et 2022 non disponibles
3	Nombre de brevets	Brevets	En transition	38,00	2013	44,00	79,00		
4	Nombre de thèses soutenues	thèses	En transition	123,00	2013	127,00	100,00		

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
2	Nombre de publications scientifiques	0,00		964,00		1 048,00		814,00	
3	Nombre de brevets	72,00		64,00		60,00		50,00	
4	Nombre de thèses soutenues	85,00		54,00		90,00		86,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
2	Nombre de publications scientifiques	717,00		672,00		600,00		562,00	
3	Nombre de brevets	52,00		50,00		56,00		45,00	
4	Nombre de thèses soutenues	92,00		100,00		98,00		87,00	

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
Priorité	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et
d'investissement	le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie,
	l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation
	ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des
	produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de
	technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

### Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1/1b

(1	) I	D	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	C	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	700,00	Hommes	remmes	747,00	0,00	0,00	La PI continue sa progression en réalisation. Les programmations actuelles permettent d'atteindre les valeurs cibles. La valeur de CO01 retenu au cadre de performance est atteinte en réalisation.
S	C	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	700,00			760,00	0,00	0,00	idem
F	C	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	24,00			29,00	0,00	0,00	idem
S	C	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	24,00			39,00	0,00	0,00	idem
F	C	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement		En transition	19 800 000,00			5 106 189,77	0,00	0,00	Un retard est constaté sur cet indicateur. En revanche la valeur programmée sécurise la valeur à réaliser.
S	C		Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement		En transition	19 800 000,00			22 766 225,69	0,00	0,00	IDEM
F	C	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise		En transition	54,00			33,00	0,00	0,00	Un retard est constaté sur cet indicateur. En revanche la valeur programmée sécurise la valeur à réaliser.
S	C		Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	1	En transition	54,00	<b>71 4</b>	, , ,	58,00	0,00	0,00	/6 · · · 1 E W1 1/

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2021 Total	2021	2021	2020 Total	2020	2020	2019 Total	2019	2019
			Hommes	Femmes		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021	2021	2020 Total	2020	2020	2019 Total	2019	2019
				Hommes	Femmes		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
F		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	719,00	0,00	0,00	629,00	0,00	0,00	505,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	759,00	0,00	0,00	761,00	0,00	0,00	537,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	24,00	0,00	0,00	20,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	37,00	0,00	0,00	36,00	0,00	0,00	23,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets	4 288 021,03	0,00	0,00	2 488 408,00	0,00	0,00	263 338,87	0,00	0,00
		dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement									
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets	19 735 190,67	0,00	0,00	17 308 190,00	0,00	0,00	16 876 526,22	0,00	0,00
		dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement									
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des	26,00	0,00	0,00	20,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00
		produits nouveaux pour l'entreprise									
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des	54,00	0,00	0,00	52,00	0,00	0,00	52,00	0,00	0,00
		produits nouveaux pour l'entreprise									

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018	2018	2017 Total	2017	2017	2016 Total	2016	2016
				Hommes	Femmes		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	334,00	0,00	0,00	172,00	0,00	0,00	17,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	436,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	48,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	23,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00
F		Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement		0,00	0,00	263 338,87	0,00	0,00	34 128,35	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	13 030 270,82	0,00	0,00	2 801 347,77	0,00	0,00	3 297 329,18	0,00	0,00
F		Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	,	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
S		Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	49,00	0,00	0,00	12,00	0,00	0,00	21,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	2015	2015	2015	2014	2014	2014
		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	145,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	115,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	recherche et du développement						
CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la	799 117,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	recherche et du développement						
CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CO01 CO01 CO26 CO26 CO27 CO27	CO01 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien  CO01 Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien  CO26 Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche  CO26 Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche  CO27 Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	Total	CO01   Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien   145,00   0,00	CO01   Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien   145,00   0	CO01   Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien   145,00   0	CO01   Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien   145,00   0

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
Priorité	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et
d'investissement	le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie,
	l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation
	ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des
	produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de
	technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	1.2 - Augmenter le nombre de projets innovants développés par les entreprises

I	D	Indicateur					Unité	de	Catégorie	de	Valeur	de	Année	de	Valeur cible	2022	2022	Observations
							mesure		région		référence		référence		2023	Total	Qualitative	
1	lbR1b	Dépense	intérieure	de	recherche	et	M€		En transition	n	113	8,60	2014		130,00	0,00		La donnée n'est plus disponible au niveau ni des ex
		développer	ment des entre	prises	en Limousin													régions, ni des départements, depuis la fusion.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
1bR1b	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises en Limousin	0,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
1bR1b	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises en Limousin	149,03		143,03		123,46		118,60	

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
Priorité	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et
d'investissement	le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie,
	l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation
	ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des
	produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de
	technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	1.3 - Intégrer les acteurs régionaux de l'innovation dans les réseaux européens

ID	Indicateur	Unité mesure	de	Catégorie région	de	Valeur référence	de	Année référence	de	Valeur 2023	cible	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
7	Nombre de projets déposés dans le cadre du programme Horizon 2020 impliquant un partenaire limousin				on		89,00	2013			100,00			
ID	dicateur			2021 Total	202 Qualita	1	2020 Total	2020 Qualitativ	e	2019 Total		2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
7	Nombre de projets déposés dans le cadre du programme Horizon 2020 impliquant un partenaire limousin			302,00			0,00			230,0	00		0,00	-
ID	Indicateur			2017	201	7	2016	2016		2015		2015	2014	2014
				Total	Qualita	tive	Total	Qualitativ	e	Total	- (	Qualitative	Total	Qualitative
7	Nombre de projets déposés dans le cadre du programme Horizon 2020 impliquant u limousin	n partenaire		0,00			0,00			0,0	00		0,00	

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
Priorité	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y
d'investissement	compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1/3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	1 131,00			2 641,00			
S		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	-	En transition	1 131,00			7 094,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	348,00			0,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	348,00			268,00			Un retard de programmation de CO03 qui s'explique essentiellement par l'opération « Fonds de prêts d'honneur dédié à la création /reprise d'entreprise en Limousin Lot 1 » qui passe de 348 entreprises à 268.
F		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier		En transition	84,00			45,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	84,00			5 982,00			
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	1 046,00			2 595,00			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	1 046,00			5 674,00			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)		En transition	1 500 000,00			0,00			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)		En transition	1 500 000,00			1 150 000,00			Un retard de programmation de CO07 qui s'explique essentiellement par l'opération « Fonds de prêts d'honneur dédié à la création /reprise d'entreprise en Limousin Lot 1 » suite à la modification du plan de financement.

<sup>(1)</sup> S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021	2021	2020 Total	2020	2020	2019 Total	2019	2019
				Hommes	Femmes		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	202,00	0,00	0,00	87,00			56,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	6 199,00	0,00	0,00	1 131,00			2 302,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
		que des subventions									
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre	268,00	0,00	0,00	348,00			960,00	0,00	0,00
		que des subventions									
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	36,00	0,00	0,00	36,00			36,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	5 168,00	0,00	0,00	84,00			84,00	0,00	0,00
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	166,00	0,00	0,00	166,00			20,00	0,00	0,00
S		Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	5 069,00	0,00	0,00	1 046,00			2 218,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
		entreprises (hors subventions)									
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux	1 150 000,00			1 500 000,00			8 580 000,00	0,00	0,00
		entreprises (hors subventions)									

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018	2018	2017	2017	2017	2016	2016	2016
				Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	170,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 182,00	0,00	0,00	120,00	0,00	0,00	12,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		des subventions									
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que	960,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		des subventions									
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	36,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	129,00	0,00	0,00	38,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	134,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S		Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	1 053,00	0,00	0,00	82,00	0,00	0,00	11,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		entreprises (hors subventions)									
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux	8 580 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		entreprises (hors subventions)									

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	35,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	45,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	35,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	45,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
Priorité	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y
d'investissement	compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	1.4 - Augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises

ID	Indicateur	Unité	de	Catégorie	de	Valeur	de	Année	de	Valeur	cible	2022	2022	Observations
		mesure		région		référence		référence		2023		Total	Qualitative	
8	Taux de création d'entreprises	pourcentage		En transition		12,60		2013			14,00	0,00		Donnée 2022 non disponible / donnée 2021
	_													actualisée
9	Taux de pérénité des entreprises à 3	pourcentag	ge	En transition			69,40	2009			73,00	0,00		Donnée infra Région plus disponible depuis la
	ans													fusion

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
8	Taux de création d'entreprises	15,70		13,30		13,50		12,00	
9	Taux de pérénité des entreprises à 3 ans	0,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
8	Taux de création d'entreprises	10,60		10,10		10,10		11,90	
9	Taux de pérénité des entreprises à 3 ans	75,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1/3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	300,00	Hommes	- remmes	173,00	0,00	0,00	
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	300,00			233,00	0,00	0,00	Un léger retard de programmation au titre de COO1 sur cette PI, mais une sur programmation au stade de l'axe 1.  Les PIIb/3a/ 3d cumulées sont atteintes au titre de COO1 en réalisation à hauteur de 3 561 entreprises pour une cible 2023 attendue à 2 131 entreprises.
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	28,00			21,00	0,00	0,00	
S		nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	28,00			44,00	0,00	0,00	
F		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	88,00			9,00	0,00	0,00	
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	88,00			40,00	0,00		Un retard de programmation au titre de CO03 qui s'explique par la déprogrammation d'opérations où la modification de plan de financement de projets, notamment l'opération « Fonds de prêts d'honneur dédiés au développement d'entreprise en Limousin Lot 2 » qui impose une modification des indicateurs (de 52 entreprises à 13)
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	En transition	67 520 608,00			21 432 880,00	0,00	0,00	Des réalisations supérieures au programmé qui s'expliquent par des dépenses éligibles plus importantes retenues au stade des VSF et des certifications.
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	En transition	67 520 608,00			20 557 266,00	0,00	0,00	Les indicateurs financiers de cette PI restent très difficiles à identifier en début de programme. En effet, il conviendrait de deviner le plan de financement des opérations à venir à la programmation sur 7 ans.
F		Investissements productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)		En transition	21 604 653,00			27 814 285,00	0,00	0,00	
S	CO07	Investissement productif:	EUR	En	21 604 653,00			87 034 081,00	0,00	0,00	Les indicateurs financiers de cette PI restent très difficiles à identifier en

(	1) ID	Indicateur	Unité de	Catégorie	Valeur cible	Valeur cible	Valeur	2022 Total	2022	2022	Observations
			mesure	de région	(2023) - Total	(2023) -	cible (2023)		Hommes	Femmes	
						Hommes	- Femmes				
		investissements privés		transition							début de programme. En effet, il conviendrait de deviner le plan de
		complétant un soutien public									financement des opérations à venir à la programmation sur 7 ans.
		aux entreprises (hors									
		subventions)									

# (1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021	2021	2020 Total	2020	2020	2019 Total	2019	2019
				Hommes	Femmes		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
F	CO0	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	170,00	0,00	0,00	164,00			158,00	0,00	0,00
S	CO0	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	220,00	0,00	0,00	253,00			251,00	0,00	0,00
F	CO0	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	17,00	0,00	0,00	12,00			5,00	0,00	0,00
S	CO0		31,00	0,00	0,00	25,00			23,00	0,00	0,00
F	CO0	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier	8,00	0,00	0,00	6,00			1,00	0,00	0,00
		autre que des subventions									
S	CO0	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier	38,00	0,00	0,00	79,00			73,00	0,00	0,00
		autre que des subventions									
F	CO0	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux	21 432 880,20	0,00	0,00	13 607 246,00			4 779 905,59	0,00	0,00
		entreprises (subventions)									
S	CO0	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux	20 757 266,80	0,00	0,00	20 757 266,00			54 016 485,41	0,00	0,00
		entreprises (subventions)									
F	CO0		23 049 142,43	0,00	0,00	4 469 858,00			1 504 183,89	0,00	0,00
		entreprises (hors subventions)									
S	CO0	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux	60 538 497,96	0,00	0,00	18 490 036,00			17 300 754,00	0,00	0,00
		entreprises (hors subventions)									

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018	2018	2017 Total	2017	2017	2016 Total	2016	2016
				Hommes	Femmes		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	156,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	247,00	0,00	0,00	22,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	3,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	20,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		que des subventions									
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre	72,00	0,00	0,00	19,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		que des subventions									
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux	88 650,47	0,00	0,00	88 650,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		entreprises (subventions)									
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux	50 550 512,41	0,00	0,00	4 732 047,28	0,00	0,00	12 436 864,13	0,00	0,00
		entreprises (subventions)									
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux	1 066 987,36	0,00	0,00	1 066 987,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		entreprises (hors subventions)									
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux	14 555 934,38	0,00	0,00	7 768 845,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		entreprises (hors subventions)									

(1) ID Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
-------------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	152,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	162,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	32 175 289,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	1.5 - Augmenter le chiffre d'affaires des entreprises limousines, notamment à l'international

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie	de	Valeur	de	Année	de	Valeur	cible	2022	2022	Observations
			région		référence		référence		2023		Total	Qualitative	
IR1	Nombre d'entreprise de 10 à 199 salariés en Limousin	nombre entreprises	En transition		2 619,0	00	2013		2	777,00	0,00		La valeur 2020 a été actualisée. Les valeurs 2021 et 2022 ne sont pas disponibles.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR10b	Nombre d'entreprise de 10 à 199 salariés en Limousin	0,00		2 661,00		2 676,00		2 605,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR10b	Nombre d'entreprise de 10 à 199 salariés en Limousin	2 567,00		2 574,00		2 586,00		2 601,00	

Axe prioritaire	10 - Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique
Priorité	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique,
d'investissement	numérique et résiliente de l'économie

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 10 / 13i

(1)	ID	Indicateur	Unité de	Catégorie de	Valeur cible	Valeur cible	Valeur cible	2022	2022	2022	Observations
			mesure	région	(2023) - Total	(2023) - Hommes	(2023) - Femmes	Total	Hommes	Femmes	
F		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	-		573,00			49,00	0,00	0,00	
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises		573,00			408,00	0,00	0,00	L'année 2021 a vu les premières programmations effectives de la PI 13i
F		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	_		33,00			1,00	0,00	0,00	
S		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions			33,00			45,00	0,00	0,00	
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises		15,00			0,00	0,00	0,00	
S		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	-		15,00			139,00	0,00	0,00	
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises		525,00			48,00	0,00	0,00	
S		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	-		525,00			58,00	0,00	0,00	
F	CV26	Nombre de services numériques créés ou adaptés en réponse à la crise COVID 19	Nombre		12,00			0,00	0,00	0,00	
S		Nombre de services numériques créés ou adaptés en réponse à la crise COVID 19			12,00			22,00	0,00	0,00	
F	CV5	Valeur des subventions en faveur de la R&D dans la COVID-19	EUR		1 837 822,00			0,00	0,00	0,00	
S	CV5	Valeur des subventions en faveur de la R&D dans la COVID-19	EUR		1 837 822,00			0,00	0,00	0,00	
F	CV60	Valeur de tous les coûts de vaccination	EUR		551 347,00			0,00	0,00	0,00	
S	CV60	Valeur de tous les coûts de vaccination	EUR		551 347,00			447 025,00	0,00	0,00	

<sup>(1)</sup> S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

	(1) ID	Indicateur	2021	2021	2021	2020	2020	2020	2019	2019	2019
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
1	F CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	S CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	53,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2021	2021	2021	2020	2020	2020	2019	2019	2019
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	CO0	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO0	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO0	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		des subventions									
S	CO0	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		des subventions									
F	CO0	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO0		50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV2	Nombre de services numériques créés ou adaptés en réponse à la crise COVID 19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV2	Nombre de services numériques créés ou adaptés en réponse à la crise COVID 19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV5	Valeur des subventions en faveur de la R&D dans la COVID-19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV5	Valeur des subventions en faveur de la R&D dans la COVID-19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV6	Valeur de tous les coûts de vaccination	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV6	Valeur de tous les coûts de vaccination	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018	2018	2018	2017	2017	2017	2016	2016	2016
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		des subventions									
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		des subventions									
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV26	Nombre de services numériques créés ou adaptés en réponse à la crise COVID 19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV26	Nombre de services numériques créés ou adaptés en réponse à la crise COVID 19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV5	Valeur des subventions en faveur de la R&D dans la COVID-19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV5	Valeur des subventions en faveur de la R&D dans la COVID-19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV60	Valeur de tous les coûts de vaccination	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV60	Valeur de tous les coûts de vaccination	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO02		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV26	Nombre de services numériques créés ou adaptés en réponse à la crise COVID 19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV26	Nombre de services numériques créés ou adaptés en réponse à la crise COVID 19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV5	Valeur des subventions en faveur de la R&D dans la COVID-19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV5	Valeur des subventions en faveur de la R&D dans la COVID-19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV60	Valeur de tous les coûts de vaccination	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	) I	D	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	C	CV60	Valeur de tous les coûts de vaccination	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	10 - Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique
Priorité	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique,
d'investissement	numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	10.1 - Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique

ID	Indicateur	Unité	de	Catégorie	e de	Valeur	de	Année d	e V	aleur	cible 2	2022 Total	2022	Observations
		mesure		région		référence		référence	20	023			Qualitative	:
IRREA	Nombre d'emplois salariés dans l'industrie, la construction, le tertiaire	nombre				142	342,00	2019		142 3	12,00	147 700,00		
	marchand													
ID	Indicateur		2021	Total	2021 Qualit	tative 202	20 Total	2020 Qualitative	20	019 Total	2019	Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IRREA	Nombre d'emplois salariés dans l'industrie, la construction, le tertiaire m	archand		0,00										
				7 Total	2017 Qualit		16 Total	2016 Qualitative		015 Total		Qualitative	2014 Total	

Nombre d'emplois salariés dans l'industrie, la construction, le tertiaire marchand

Axe prioritaire	11 - Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique
Priorité	13i - (FSE) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique,
d'investissement	numérique et résiliente de l'économie

Tableau 2A: Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 11 / 13i

ID		Indicateurs de réalisation communs utilisés			leur cible	(2023)	V	aleur cumu	ılée	Taux	le réalisation	1 20	22
		comme base pour la fixation des valeurs	valeurs de reference et les										
		cibles	valeurs cibles	Total	Hommoo	Fammas	Total	Hammas	E amondo a	Total II.	mmaa Eam	mes Hommes	Eammon
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,			Total	Hommes	remnes	0.00	0.00	0.00	Total III	innes rem	0.00	
	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation						0.00	0,00	0.00			0.00	- ,
	participants obtenant une qualification au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00			0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie	de	202	1	202	20	20	19	20	18	201	17	2016	5
		région													
				Hommes	Femmes	Hommes F	<b>Femmes</b>								
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi,			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	y compris à titre indépendant, au terme de leur participation														
	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	201	15	20	14
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,		0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
	participants obtenant une qualification au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	11 - Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique
Priorité	13i - (FSE) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique,
d'investissement	numérique et résiliente de l'économie

#### Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Val	eur cible (20	023)	Ta	aux de réalis	ation				2022			
										Cumulé			Total annue	ŀ	Qualitative			
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
IRREB	Nombre d 'emplois		Nombre (nombre)		Nombre	245 035,0			1,04			254 200,	0,00	0,00	254 20	0,00	0,00	$\overline{}$
	salariés					0						00			0,00	1		ı

ID	Indicateur	Catégorie de région				2021							2020			
				Cumulé			Total annuel		Qualitative		Cumulé			Total annuel		Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	ĺ
IRREB	Nombre d'emplois salariés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région				2019							2018	3		
				Cumulé			Total annuel		Qualitative		Cumulé			Total annuel		Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
IRREB	Nombre d'emplois salariés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région				2017							2016			
				Cumulé			Total annuel		Qualitative		Cumulé			Total annuel		Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
IRREB	Nombre d'emplois salariés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région				2015	i						2014			
				Cumulé			Total annuel		Qualitative		Cumulé			Total annuel		Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
IRREB	Nombre d'emplois salariés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	11 - Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique
Priorité	13i - (FSE) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique,
d'investissement	numérique et résiliente de l'économie

#### $Tableau\ 4A: Indicateurs\ de\ r\'ealisation\ communs\ pour\ le\ FSE,\ le\ FSE\ REACT-EU,\ l'IEJ\ et\ l'IEJ\ REACT-EU\ -\ 11\ /\ 13i$

ID	Indicateur	Catégorie région	de	Va	leur cible (2	2023)	,	Valeur cum	ulée	Ta	aux de réalis	ation		2022	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée			825,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales						0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi						0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local			-			0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien						0,00						0,00		
	Total général des participants						0,00						0,00		

ID	Indicateur C	Catégorie de région		2021			2020			2019	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales		0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi		0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local		0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	· ·	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région		2018			2017			2016	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO06	moins de 25 ans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 0,	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 0,	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 0,	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 0,	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 0,	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 0,	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 0,	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 0,	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 0,	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 0,	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 0,	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	0,00			0,00		0,	00	i
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	0,00			0,00		0,	00	
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	0,00			0,00		0,	00	
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		0,	00	
	Total général des participants	0,00			0,00		0,	00	į –

ID	Indicateur	Catégorie de région		2015			2014	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales		0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi		0,00			0,00		1
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local		0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien		0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00		

Axe prioritaire	11 - Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique
Priorité	13i - (FSE) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique,
d'investissement	numérique et résiliente de l'économie

#### Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 11

ID	Indicateur	Categorie de region	Ur	iite de mesure		Valeur cible	(2023)		Valeur	cumulee			I aux de realisati	on		2022	
					Total	Hommes	Femme	s Total	Homm	es	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ID	Indicateur	Catégorie de région		2021			2020			2019	9		20	18		2017	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femm	ies T	otal Homme	s Femmes	Total	Hommes	Femmes
ID	Indicateur	Catégorie de région					2016				2015					2014	
					Total	Hom	imes	Femmes	Tot:	al	Hommes		Femmes	Total	Homr	nes	Femmes

Axe prioritaire	2 - Transition vers une économie décarbonnée
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

## Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4a

(1	) <b>I</b>	D	Indicateur	Unité	de	Catégorie de	Valeur cible	Valeur cible	Valeur cible	2022	2022	2022	Observations
				mesure		région	(2023) - Total	(2023) - Hommes	(2023) - Femmes	Total	Hommes	Femmes	
F	(		Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de	MW		En transition	26,00			2,20	0,00	0,00	
			production d'énergies renouvelables										
S	(	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de	MW		En transition	26,00			25,29	0,00	0,00	
			production d'énergies renouvelables										
F	(	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre:	Tonnes	de	En transition	32 876,00			768,30	0,00	0,00	
			Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à	CO2eq									
			effet de serre										
S		CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre:	Tonnes	de	En transition	32 876,00			22 276,00	0,00	0,00	Un léger retard de programmation
			Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à	CO2eq									pour CO34 programmée à 83 %
			effet de serre										

(1	) ID	Indicateur	2021	2021	2021	2020	2020	2020	2019	2019	2019
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	CO3	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,41	0,00	0,00	0,41			2,48	0,00	0,00
S	CO3	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	24,96	0,00	0,00	24,96			23,78	0,00	0,00
F	CO3	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions	628,30	0,00	0,00	628,30			0,00	0,00	0,00
		de gaz à effet de serre									
S	CO3	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions	27 537,30	0,00	0,00	27 537,00			27 537,30	0,00	0,00
		de gaz à effet de serre									

(1)	ID	Indicateur	2018	2018	2018	2017	2017	2017	2016	2016	2016
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	2,48	0,00	0,00	2,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	19,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		gaz à effet de serre									
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de	17 017,30	0,00	0,00	710,00	0,00	0,00	303,30	0,00	0,00
		gaz à effet de serre									

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Transition vers une économie décarbonnée			
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables			
Objectif spécifique 2.1 - Augmenter la capacité de production d'énergies renouvelables et leur utilisation				

ID	Indicateur	Unité	de	Catégorie	de	Valeur	de	Année	de	Valeur	cible	2022	2022	Observations
		mesure		région		référence		référence		2023		Total	Qualitative	
12	Evolution de la part d'électricité renouvelable dans la consommation finale d'électricité	pourcentage		En transition			42,99	2009			55,00			

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
12	Evolution de la part d'électricité renouvelable dans la consommation finale d'électricité	0,00		0,00		57,51		64,58	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
12	Evolution de la part d'électricité renouvelable dans la consommation finale d'électricité	48,20		59,14		47,33		61,21	

Axe prioritaire	2 - Transition vers une économie décarbonnée
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises

## Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4b

(	<b>(1)</b>	ID	Indicateur	Unité de	Catégorie de	Valeur cible (2023) -	Valeur cible (2023) -	Valeur cible (2023) -	2022	2022	2022	Observations
				mesure	région	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
I	7		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	2,00			3,00	0,00	0,00	
5	S		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	2,00			5,00	0,00	0,00	

(1	) ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO0	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
S	CO0	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	4,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00

(1)	) ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Transition vers une économie décarbonnée
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises
Objectif spécifique	2.2 - Améliorer la performance énergétique des entreprises

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référenc	e Valeur cible	2023   2022 Total	2022 Qualitati	ve Observations
13	Evolution de la consommation d'énergie primaire dans l'industrie	GWhEP	En transition	7 779,0	0 2005	5 7	31,96		
ID	Indicateur	2021 Tota	al 2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
13	Evolution de la consommation d'énergie primaire dans l'industrie	0,	00	0,00		7 205,00		7 281,00	
ID	Indicateur	2017 Tota	al 2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
13	Evolution de la consommation d'énergie primaire dans l'industrie	7 135,	00	7 082,00		6 674,00		7 137,00	

Axe prioritaire	2 - Transition vers une économie décarbonnée
Priorité	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans
d'investissement	les bâtiments publics et dans le secteur du logement

## Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré		En transition	1 334,00			280,00	0,00	0,00	Les programmations de la PI4c couvrent largement les deux cibles attendues du cadre de performance. Les réalisations prennent du temps à s'exécuter du fait de la typologie des opérations (travaux).
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré		En transition	1 334,00			1 555,00	0,00	0,00	
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics		En transition	2 486 962,00			1 526 786,00	0,00	0,00	
S		Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics		En transition	2 486 962,00			5 516 985,00	0,00	0,00	
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre		En transition	3 434,00			1 122,63	0,00	0,00	
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	3 434,00			3 606,81	0,00	0,00	

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021	2021	2020 Total	2020	2020	2019 Total	2019	2019
				Hommes	Femmes		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
F		Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	224,00	0,00	0,00	202,00	0,00	0,00	156,00	0,00	0,00
S		Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	1 555,00	0,00	0,00	1 393,00	0,00	0,00	1 114,00	0,00	0,00
F		Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	1 209 279,00	0,00	0,00	1 209 279,00	0,00	0,00	763 251,00	0,00	0,00
S		Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	,	0,00	0,00	5 516 987,00	0,00	0,00	2 072 469,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	724,27	0,00	0,00	598,00	0,00	0,00	354,55	0,00	0,00

(1)	) ID	Indicateur	2021 Total	2021	2021	2020 Total	2020	2020	2019 Total	2019	2019
				Hommes	Femmes		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
S	CO3	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des	3 606,81	0,00	0,00	3 349,00	0,00	0,00	2 161,29	0,00	0,00
		émissions de gaz à effet de serre									

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018	2018	2017	2017	2017	2016 Total	2016	2016
				Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de	156,00	0,00	0,00	32,00	0,00	0,00	82,00	0,00	0,00
		consommation énergétique s'est amélioré									
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de	785,00	0,00	0,00	53,00	0,00	0,00	189,00	0,00	0,00
		consommation énergétique s'est amélioré									
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des	452 386,50	0,00	0,00	68 480,00	0,00	0,00	383 906,50	0,00	0,00
		bâtiments publics									
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des	1 492 027,00	0,00	0,00	78 394,00	0,00	0,00	1 370 683,00	0,00	0,00
		bâtiments publics									
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des	297,74	0,00	0,00	33,38	0,00	0,00	249,36	0,00	0,00
		émissions de gaz à effet de serre									
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des	1 706,77	0,00	0,00	199,76	0,00	0,00	943,29	0,00	0,00
		émissions de gaz à effet de serre									

(1	)   <b>ID</b>	D	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CC	O31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	42,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CC	O31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	42,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CC	O32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CC	O32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CC	O34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CC	O34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	13,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Transition vers une économie décarbonnée
Priorité	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans
d'investissement	les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	2.3 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	e Valeur cibi	le 2023   2022 Total	2022 Qualitativ	e Observations
14	Evolution de la consommation d'énergie primaire dans les bâtiments	GWhEP	En transition	14 552,00	2005	11	289,78		
ID	Indicateur	2021 Tota	l 2021 Qualitative	e 2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
14	Evolution de la consommation d'énergie primaire dans les bâtiments	0,0	0	0,00		13 980,00		13 741,00	
ID	Indicateur	2017 Tota	1 2017 Oualitative	2016 Total	2016 Oualitative	2015 Total	2015 Oualitative	2014 Total	2014 Oualitative

14 843,00

14 806,00

13 959,00

14 413,00

Evolution de la consommation d'énergie primaire dans les bâtiments

Axe prioritaire	2 - Transition vers une économie décarbonnée
Priorité	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la
d'investissement	promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

### Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4e

(	1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) -	Valeur cible (2023) -	Valeur cible (2023) -	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
						Total	Hommes	Femmes				
F	1			Pôle d'Echange Multimodal	En transition	1,00			0,00	0,00		Deux opérations ont été programmées sur la PI4e. Il s'agit d'un projet « exploitation d'un système d'information multimodal » et d'un projet « billettique transport scolaire » . En conséquence l'indicateur IS17 ne s'applique pas dur ces opérations.
S	1			Pôle d'Echange Multimodal	En transition	1,00			0,00	0,00	0,00	
			multimodaux réalisés									

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	17	Nombre de pôles d'échanges multimodaux réalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	17	Nombre de pôles d'échanges multimodaux réalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	17	Nombre de pôles d'échanges multimodaux réalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	17	Nombre de pôles d'échanges multimodaux réalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	17	Nombre de pôles d'échanges multimodaux réalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	17	Nombre de pôles d'échanges multimodaux réalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Transition vers une économie décarbonnée
Priorité	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la
d'investissement	promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	2.4 - Augmenter les solutions intermodales alternatives au transport individuel

II	)	Indicateur	Unité	de	Catégorie	de	Valeur	de	Année	de	Valeur	cible	2022	2022	Observations	
			mesure		région		référence		référence		2023		Total	Qualitative		
4]	Er2	Fréquentation voyageurs/km sur les lignes ferroviaires des	voyageurs/k	m	En transitio	n	69 606 3	92,00	2014		88 369	023,00			La donnée 2021 n'est	pas
		étoiles de Brive et de Limoges													disponible à ce jour	

ID	Indicateur	2021	2021	2020 Total	2020	2019 Total	2019	2018 Total	2018
		Total	Qualitative		Qualitative		Qualitative		Qualitative
4Er2	Fréquentation voyageurs/km sur les lignes ferroviaires des étoiles de Brive et de	0,00		40 557 414,00		56 826 641,00		44 257 933,00	
	Limoges								

ID	Indicateur	2017 Total	2017	2016 Total	2016	2015 Total	2015	2014 Total	2014
			Qualitative		Qualitative		Qualitative		Qualitative
4Er2	Fréquentation voyageurs/km sur les lignes ferroviaires des étoiles de Brive et de	62 754 617,00		63 420 616,00		68 524 611,00		69 606 392,00	
	Limoges								

Axe prioritaire	3 - Aménagement et usages numériques
Priorité	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour
d'investissement	l'économie numérique

### Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3/2a

(1)	ID	Indicateur	Unité de	Catégorie		Valeur cible		2022	2022	2022	Observations
			mesure	de région	(2023) -	(2023) -	cible (2023)	Total	Hommes	Femmes	
					Total	Hommes	- Femmes				
F	CO	0 Infrastructures TIC: ménages	Ménages	En	72 188,00			6 926,00	0,00	0,00	La cible 2018 (4 368 ménages) a été modifiée par un KIS de mise en œuvre : «
		supplémentaires bénéficiant		transition							nombre d'avant projets définitifs validés par un ordre de service permettant de
		d'un accès à large bande d'au									déclencher l'engagement des travaux d'infrastructure en vue de l'établissement des
		moins 30 Mbps									premières connexions des ménages. 15 avant projets définitifs ont été validés par
											des ordres de service signés par le maitre d'ouvrage, le Syndicat mixte Dorsal.
S	CO	0 Infrastructures TIC: ménages	Ménages	En	72 188,00			90 235,00	0,00	0,00	Les opérations programmées sur cette PI couvrent largement la cible 2023. Les
		supplémentaires bénéficiant		transition				-			premiers acomptes certifés ont permis de valider des valeurs intermédiaires de
		d'un accès à large bande d'au									l'indicateur à hauteur de 6 926 ménages
		moins 30 Mbps									

(1	) ID	)	Indicateur	2021	2021	2021	2020	2020	2020	2019	2019	2019
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	CC	O10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			moins 30 Mbps									
S	CC	O10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au	90 235,00	0,00	0,00	90 235,00	0,00	0,00	90 235,00	0,00	0,00
			moins 30 Mbps									

(1	1) I	D	Indicateur	2018	2018	2018	2017	2017	2017	2016	2016	2016
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	(	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	(	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			moins 30 Mbps									

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Aménagement et usages numériques
Priorité	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour
d'investissement	l'économie numérique
Objectif spécifique	3.1 - Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire limousin

I	D	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de	Valeur de	Année de	Valeur	2022	2022	Observations
				région	référence	référence	cible 2023	Total	Qualitative	
1	6	Taux de pénétration du THD pour le grand public,	pourcentage des	En transition	0,00	2013	5,00	6,24		Les valeurs de l'indicateur sont collectées via une enquête.
		les professionnels et les administrations hors zones	prises activées							Cette enquête est intégrée dans l'évaluation TIC. Les résultats
		conventionnées								sont attendus en juin 2023.

ID	Indicateur	2021	2021	2020	2020	2019	2019	2018	2018
		Total	Qualitative	Total	Qualitative	Total	Qualitative	Total	Qualitative
16	Taux de pénétration du THD pour le grand public, les professionnels et les administrations hors	23,00		33,00		5,30		2,40	
	zones conventionnées								1

	ID	Indicateur	2017	2017	2016	2016	2015	2015	2014	2014
			Total	Qualitative	Total	Qualitative	Total	Qualitative	Total	Qualitative
	16	Taux de pénétration du THD pour le grand public, les professionnels et les administrations hors	0,00		0,00		0,00		0,00	
L		zones conventionnées								

Axe prioritaire	3 - Aménagement et usages numériques
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC

## Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 2b

(1)	) I	ID	Indicateur	Unité de	Catégorie de	Valeur cible (2023) -	Valeur cible (2023) -	Valeur cible (2023) -	2022	2022	2022	Observations
				mesure	région	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
F	(		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	15,00			9,00	0,00	0,00	
S	(		Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	15,00			15,00	0,00	0,00	

(1	) ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO0	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	8,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00
S	CO0	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	16,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00	2 513,00	0,00	0,00

(1	) ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2 509,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Aménagement et usages numériques
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC
Objectif spécifique	3.2 - Augmenter les usages numériques par les entreprises

ID	Indicateur	Unité de	Catégorie de	Valeur de	Année de	Valeur	2022	2022	Observations
		mesure	région	référence	référence	cible 2023	Total	Qualitative	
17	taux d'utilisation de nouveaux services numériques (en pourcentage des entreprises	1	En transition	0,00	2014	50,00	0,00		Les valeurs de l'indicateur sont collectées via une enquête. Cette enquête est intégrée dans l'évaluation TIC. Les résultats sont attendus
	soutenues)								en juin 2023.

ID	Indicateur	2021	2021	2020	2020	2019	2019	2018	2018
		Total	Qualitative	Total	Qualitative	Total	Qualitative	Total	Qualitative
17	taux d'utilisation de nouveaux services numériques (en pourcentage des entreprises	0,00		0,00		0,00		0,00	
	soutenues)								

ID	Indicateur	2017	2017	2016	2016	2015	2015	2014	2014
		Total	Qualitative	Total	Qualitative	Total	Qualitative	Total	Qualitative
17	taux d'utilisation de nouveaux services numériques (en pourcentage des entreprises	0,00		0,00		0,00		0,00	
	soutenues)								

Axe prioritaire	3 - Aménagement et usages numériques
Priorité	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information,
d'investissement	de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

### Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3/2c

(	1) I	D Indicateur	Unité de	Catégorie de	Valeur cible (2023) -	Valeur cible (2023) -	Valeur cible (2023) -	2022	2022	2022	Observations
			mesure	région	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
I	3	nombre de projets de développement des usages	projets	En transition	34,00			23,00	0,00	0,00	
		numériques soutenus									
5	3	nombre de projets de développement des usages	projets	En transition	34,00			43,00	0,00	0,00	
		numériques soutenus									

(1	) <b>ID</b>	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	3	nombre de projets de développement des usages numériques soutenus	18,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00
S	3	nombre de projets de développement des usages numériques soutenus	73,00	0,00	0,00	34,00	0,00	0,00	29,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	3	nombre de projets de développement des usages numériques soutenus	7,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
S	3	nombre de projets de développement des usages numériques soutenus	18,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	3	nombre de projets de développement des usages numériques soutenus	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	3	nombre de projets de développement des usages numériques soutenus	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Aménagement et usages numériques
Priorité	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information,
d'investissement	de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	3.3 - Augmenter les usages numériques par/pour la population

ID	Indicateur	Unité de	Catégorie de	Valeur de	Année d	e Valeur	2022	2022	Observations
		mesure	région	référence	référence	cible 2023	Total	Qualitative	
18	taux de la population utilisant d	pourcentage	En transition	0,00	2014	25,00	0,00		Les valeurs de l'indicateur sont collectées via une enquête. Cette enquête est
	nouveaux services numériques								intégrée dans l'évaluation TIC. Les résultats sont attendus en juin 2023.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
18	taux de la population utilisant de nouveaux services numériques	0,00		0,00		0,00		0,00	

II	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
13	taux de la population utilisant de nouveaux services numériques	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	4 - Compétences et savoir-faire
Priorité	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à
d'investissement	niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation
	professionnelle et la validation des compétentes acquises

Tableau 2A: Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 4 / 10iii

ID	Indicateur		Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs			leur cible	(2023)	V	aleur cumu	ılée	Ta	ux de réali	sation	202	2
		_	cibles	valeurs cibles											
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition						152,00	135,00	17,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition						4 578, 00	,					0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	82,00 %	%	%	4 578, 00	3 883,00	695,00	0,76			0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						246,00	210,00	36,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation							141,00	99,00	42,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de	2021		202	20	201	19	201	18	201	17	2010	6
		région	Hommes F	emmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes 1	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes 1	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	1,00	1,00	3,00	2,00	67,00	10,00	64,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	39,00	2,00	269,00	41,00	667,00	129,00	832,00	136,00	669,00	112,00	917,00	172,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	39,00	2,00	269,00	41,00	667,00	129,00	832,00	136,00	669,00	112,00	917,00	172,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	5,00	1,00	46,00	1,00	65,00	18,00	94,00	16,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi,	En transition	3,00	1,00	12,00	0,00	35,00	32,00	49,00	9,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	y compris à titre indépendant, au terme de leur participation													
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	20	15	201	14
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	2 participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	B participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	490,00	103,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015	j	20	14
			Hommes I	Femmes	Hommes	Femmes
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	490,00	103,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Compétences et savoir-faire
Priorité	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à
d'investissement	niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation
	professionnelle et la validation des compétentes acquises

#### Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU

ID	Indicateur	Catégorie région		Unité de l'indicateur	mesure d	de Indicateurs d	le réalisation utilisés	comme base pour la	fixation des	Unité de mesure po cibles	ur les valeurs de r	éférence et les valeurs	Valeur c	ole (2023)	Taux d	e réalisation			2022		
																		Cumulé	Total ann	iel Qualitati	
													Total Hom	nes Femmes	Total Ho	nmes Fem	mes Total	Hommes Femmes	Total Hommes	Femmes	
ID	Indicate	teur	Catégo	rie de région					202	1							202	20			
							Cumulé			Total annuel		Qualitative		Cui	ıulé			Total annuel		Qualitative	
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Homm	es	emmes	Total	Hommes	Femmes		
ID	Indicat	teur	Catego	rie de région			Cumulé		2019	Total annuel		Qualitative		Cui			201	Total annuel		Qualitative	
								Femmes	Total	Hommes	Femmes										
						Total	Hommes	remmes				1	Total	Homm	es .	remmes	Total	Hommes	Femmes		
ID	Indicate	teur	Catégo	rie de région		Total	Hommes	Temmes	201	7			1 otal	Homm	es	emmes	Total 201		Femmes		
ID	Indicate	teur	Catégo	rie de région		Total	Cumulé	Temmes	201	7 Total annuel		Qualitative	1 otal	Cur		remmes	,		Femmes	Qualitative	
ID	Indicate	teur	Catégo	rie de région		Total		Femmes	201' Total		Femmes	Qualitative	Total		ıulé	remmes	,	16	Femmes	Qualitative	
ID	Indicate	teur	Catégo	rie de région			Cumulé			Total annuel		Qualitative		Cui	ıulé		201	6 Total annuel		Qualitative	
D D	Indicate			rie de région rie de région			Cumulé			Total annuel Hommes		Qualitative		Cui	ıulé		201	Total annuel Hommes		Qualitative	

Axe prioritaire	4 - Compétences et savoir-faire
Priorité	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à
d'investissement	niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation
	professionnelle et la validation des compétentes acquises

#### Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 4 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie région	de	Val	eur cible (2	023)	V	aleur cumul	lée	Ta	ux de réalis	ation		2022	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition		7 583,0 0			7 348,0 0	6 122,00	1 226,00	0,97			0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition					427,00	361,00	66,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition					1 718,0 0	1 431,00	287,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition					502,00	458,00	44,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition					502,00	458,00	44,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition		1 800,0 0			2 837,0 0	2 439,00	398,00	1,58			0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition					3 125,0 0	2 618,00	507,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition					788,00	577,00	211,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition					198,00	177,00	21,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition					580,00	512,00	68,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition					130,00	100,00	30,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition					2,00	2,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition					859,00	682,00	177,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition					0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition					0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition					0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition					0,00						0,00		
	Total général des participants						7 348,0 0						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région		2021			2020			2019	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	119,00	77,00	42,00	530,00	440,00	90,00	1 097,00	916,00	181,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	5,00	5,00	0,00	31,00	27,00	4,00	47,00	41,00	6,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	30,00	21,00	9,00	138,00	115,00	23,00	240,00	201,00	39,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	4,00	4,00	0,00	38,00	35,00	3,00	102,00	94,00	8,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	4,00	4,00	0,00	38,00	35,00	3,00	102,00	94,00	8,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	35,00	29,00	6,00	253,00	219,00	34,00	472,00	401,00	71,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	25,00	14,00	11,00	150,00	127,00	23,00	345,00	280,00	65,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	48,00	31,00	17,00	90,00	67,00	23,00	114,00	91,00	23,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	10,00	10,00	0,00	35,00	30,00	5,00	89,00	78,00	11,00
CO16	participants handicapés	En transition	5,00	4,00	1,00	41,00	33,00	8,00	81,00	75,00	6,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	11,00	11,00	0,00	17,00	10,00	7,00	65,00	49,00	16,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	57,00	29,00	28,00	177,00	138,00	39,00	313,00	255,00	58,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		119,00			530,00			1 097,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région		2018			2017			2016	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	1 779,00	1 525,00	254,00	1 590,00	1 320,00	270,00	1 491,00	1 234,00	257,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	108,00	96,00	12,00	78,00	61,00	17,00	99,00	82,00	17,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	412,00	355,00	57,00	359,00	287,00	72,00	331,00	277,00	54,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	133,00	116,00	17,00	102,00	94,00	8,00	96,00	89,00	7,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	133,00	116,00	17,00	102,00	94,00	8,00	96,00	89,00	7,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	699,00	618,00	81,00	521,00	445,00	76,00	560,00	480,00	80,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	680,00	582,00	98,00	798,00	667,00	131,00	758,00	644,00	114,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	176,00	133,00	43,00	152,00	109,00	43,00	142,00	94,00	48,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	64,00	59,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	158,00	140,00	18,00	148,00	128,00	20,00	115,00	102,00	13,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	37,00	30,00	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	312,00	260,00	52,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		1 779,00			1 590,00			1 491,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région		2015			2014	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	742,00	610,00	132,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	59,00	49,00	10,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	208,00	175,00	33,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	27,00	26,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	27,00	26,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	297,00	247,00	50,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	369,00	304,00	65,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	66,00	52,00	14,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	32,00	30,00	2,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00		
	Total général des participants		742,00	Ť		0,00	_	

Axe prioritaire	4 - Compétences et savoir-faire
Priorité	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à
d'investissement	niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation
	professionnelle et la validation des compétentes acquises

#### Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 4

ID	Indicateur	Catégorie de région	Uı	nité de mesure		Valeur cible	(2023)		Valeur	r cumulée			Taux de réalisati	n		2022	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Homn	nes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ID	D Indicateur Catégorie de région 2021 2020 2019 2018 2017																
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Homn	mes Femmes	To	tal Homme	s Femmes	Total	Homm	es Femmes
											•						
ID	D Indicateur Catégorie de région 2016 2015 2014																
	Total Hommes					Femmes	Tot	tal	Hommes		Femmes	Total	Homn		Femmes		

Axe prioritaire	5 - Patrimoine environnemental
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

## Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6c

(1)	) II	Indicateur	Unité de	Catégorie de	Valeur cible (2023) -	Valeur cible (2023) -	Valeur cible (2023) -	2022	2022	2022	Observations
			mesure	région	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
F	4	nombre de sites (lieux) culturels soutenus	sites	En transition	6,00			2,00	0,00	0,00	
S	4	nombre de sites (lieux) culturels soutenus	sites	En transition	6,00			7,00	0,00	0,00	

(1)	) ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	4	nombre de sites (lieux) culturels soutenus	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
S	4	nombre de sites (lieux) culturels soutenus	5,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	4	nombre de sites (lieux) culturels soutenus	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
S	4	nombre de sites (lieux) culturels soutenus	3,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	4	nombre de sites (lieux) culturels soutenus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	4	nombre de sites (lieux) culturels soutenus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Patrimoine environnemental
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	6.1 - Augmenter la fréquentation des sites culturels et touristiques

ID	Indicateur	Unité	de	Catégorie d	le	Valeur de	Année	de	Valeur cible	2022	2022	Observations
		mesure		région		référence	référence		2023	Total	Qualitative	
IR19b	Nombre de nuitées hôtelières en Limousin	nombre nuitées	de	En transition		1 246 680,00	2014		1 325 204,00	0,00		Données 2020 non disponibles ; les données 2021 sont partielles (mai à décembre)

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR19b	Nombre de nuitées hôtelières en Limousin	886,00		0,00		1 367 000,00		1 361 680,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR19	Nombre de nuitées hôtelières en Limousin	1 392 270,00		1 335 360,00		1 290 030,00		1 246 680,00	

Axe prioritaire	5 - Patrimoine environnemental
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

### Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6d

(	1) l	ID	Indicateur	Unité	de	Catégorie	de	Valeur cible	Valeur cible (2023)	Valeur cible (2023)	2022	2022	2022	Observations
				mesure		région		(2023) - Total	- Hommes	- Femmes	Total	Hommes	Femmes	
I	- (	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un	Hectares		En transition		700,00			977,78	0,00	0,00	
			soutien pour atteindre un meilleur état de conservation											
5	5 (	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un	Hectares		En transition		700,00			1 622,81	0,00	0,00	
			soutien pour atteindre un meilleur état de conservation											

(1	() II	D	Indicateur	2021	2021	2021	2020	2020	2020	2019	2019	2019
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	С		Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	514,36	0,00	0,00	304,77	0,00	0,00	304,77	0,00	0,00
S	C		Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un	3 335,81	0,00	0,00	2 780,00	0,00	0,00	697,39	0,00	0,00
			meilleur état de conservation									

D	Indicateur	2018	2018	2018	2017	2017	2017	2016	2016	2016
		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
	1 1	266,17	0,00	0,00	82,51	0,00	0,00	183,66	0,00	0,00
	1 1	583,39	0,00	0,00	104,19	0,00	0,00	197,20	0,00	0,00
C	O23	O23 Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	O23 Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un 266,17 meilleur état de conservation O23 Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un 583,39	O23 Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation O23 Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un 583,39 0,00	O23 Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation O23 Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un 583,39 0,00 0,00	Comparison of Control of Contro	Total Hommes Femmes Total Hommes   Ho	Total Hommes Femmes   Total Hommes Femmes   Total Hommes   Total Hommes   Femmes   Total Hommes   Total Ho	Total Hommes Femmes Total Hommes Femmes Total Hommes Femmes Total O.30 Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un Pour atteind	Total Hommes Femmes Total Hommes O23 Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un eilleur état de conservation O23 Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un 583,39 0,00 0,00 104,19 0,00 0,00 197,20 0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Patrimoine environnemental
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	6.2 - Améliorer la conservation des patrimoines naturels des parcs naturels régionaux et des réserves naturelles

ID	Indicateur	Unité de	Catégorie	de	Valeur	de	Année	de	Valeur cible	2022	202	22	Observations
		mesure	région		référence		référence		2023	Total	Qualita	ative	
20	Evolution de la part des espaces naturels remrquables régionaux bénéficiant de mesure	pourcentage	En transitio	n		0,21	2013		0,34	0,00			Donnée non
	de gestion ou de conservation écologique hors natura 2000												disponible
				•	-			-		-	-	•	
ID	Indicateur		2021		2021	20	20	2020	2019	20	)19	2018	2018
110	indicatedi		Total		alitative	To	-	ualitati			itative	Total	Qualitative
20	Evolution de la part des espaces naturels remrquables régionaux bénéficiant de mesure de conservation écologique hors natura 2000	le gestion ou de	0,00	Qui	antative	_	0,00	uamum	0,0	_	itative	0,00	
	•						•						
ID	Indicateur		2017	2	2017	20	16	2016	2015	20	015	2014	2014
			Total	Qua	alitative	То	tal Ç	ualitati	ve Total	Qual	itative	Total	Qualitative
20	Evolution de la part des espaces naturels remrquables régionaux bénéficiant de mesure de conservation écologique hors natura 2000	le gestion ou de	0,00				0,26		0,2	5		0,23	

Axe prioritaire	6 - Cohésion territoriale
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

## Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6/9b

(1)	ID	Indicateur	Unité de	Catégorie de	Valeur cible (2023)	Valeur cible (2023) -	Valeur cible (2023)	2022	2022	2022	Observations
			mesure	région	- Total	Hommes	- Femmes	Total	Hommes	Femmes	
F		6 Santé: population couverte par des services de santé améliorés	Personnes	En transition	3 077,00			0,00	0,00	0,00	
S	CO3	6 Santé: population couverte par des services de santé améliorés	Personnes	En transition	3 077,00			8 000,00	0,00	0,00	
F	CO3	8 Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités	Mètres carrés	En transition	102 600,00			54 883,00	0,00	0,00	
		dans les zones urbaines									
S	CO3	8 Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités	Mètres carrés	En transition	102 600,00			241 549,00	0,00	0,00	
		dans les zones urbaines									
F	CO3	9 Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux	Mètres carrés	En transition	7 372,00			3 171,54	0,00	0,00	
		construits ou rénovés dans les zones urbaines									
S	CO3	9 Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux	Mètres carrés	En transition	7 372,00			13 956,54	0,00	0,00	
		construits ou rénovés dans les zones urbaines									

(1)	) ID	Indicateur	2021	2021	2021	2020	2020	2020	2019	2019	2019
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	CO36	Santé: population couverte par des services de santé améliorés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO36	Santé: population couverte par des services de santé améliorés	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	43 737,00	0,00	0,00	24 801,00	0,00	0,00	24 801,00	0,00	0,00
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	217 821,00	0,00	0,00	210 989,00	0,00	0,00	148 779,00	0,00	0,00
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les	3 171,54	0,00	0,00	2 933,00	0,00	0,00	2 933,00	0,00	0,00
		zones urbaines									i
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les	13 003,54	0,00	0,00	11 503,00	0,00	0,00	7 263,54	0,00	0,00
		zones urbaines									

(1)	ID	Indicateur	2018	2018	2018	2017	2017	2017	2016	2016	2016
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	CO36	Santé: population couverte par des services de santé améliorés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO36	Santé: population couverte par des services de santé améliorés	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	14 427,00	0,00	0,00	884,00	0,00	0,00	13 543,00	0,00	0,00
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	96 752,00	0,00	0,00	7 014,00	0,00	0,00	78 592,00	0,00	0,00
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les	2 933,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 933,00	0,00	0,00
		zones urbaines									
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les	5 871,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 933,54	0,00	0,00
		zones urbaines									

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO36	Santé: population couverte par des services de santé améliorés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO36	Santé: population couverte par des services de santé améliorés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	6 - Cohésion territoriale
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	6.1 - Revitaliser les zones urbaines par des projets de développement urbain durable

I	D I	Indicateur	Unité de	Catégorie	Valeur de	Année de	Valeur	2022	2022	Observations
			mesure	de région	référence	référence	cible	Total	Qualitative	
							2023			
2	2 (	Création d'un	à	En	0,00		0,00	0,00		L'indicateur « qualité de vie » a été créé via l'étude de l'INSEE publiée en 2016. Les résultats quantitatifs
		indicateur	déterminer	transition						et qualitatifs de l'étude temps 0 ont été annexés au RAMO 2016 élaboré en 2017.
	"	"qualité de vie"								En 2023 , une nouvelle étude est menée selon les mêmes modalités et les mêmes périmètres. Cette étude
										est confiée en interne au service études et prospectives de la Région Nouvelle Aquitaine, service qui
										coordonne également les travaux avec l'INSEE. L'actualisation des données a démarré en février 2023. Les
										résultats sont attendus pour l'automne 2023.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
22	Création d'un indicateur "qualité de vie"	0,00		0,00		0,00		0,00	
								1	
ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
22	C	0.00		0.00		0.00		0.00	

#### Axes prioritaires pour l'assistance technique

### Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 12

Axe prioritaire	12 - Assistance technique FEDER REACT-UE

(	1) I	<b>Indicateur</b>			Unité de	Catégorie de	Valeur cible (2023) -	Valeur cible (2023) -	Valeur cible (2023) -	2022	2022	2022	Observations
					mesure	région	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
F	3	Nombre instruits	de	dossiers	Dossiers instruits		59,00			1,00	0,00	0,00	
S	3	Nombre instruits	de	dossiers	Dossiers instruits		59,00			49,00	0,00	0,00	

(	1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	·	35	Nombre de dossiers instruits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	5	35	Nombre de dossiers instruits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	35	Nombre de dossiers instruits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	35	Nombre de dossiers instruits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	35	Nombre de dossiers instruits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	35	Nombre de dossiers instruits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	12 - Assistance technique FEDER REACT-UE
Objectif spécifique	12-1 - Garantir la mobilisation des crédits REACT-UE

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	eur de référence Année de référence		ble 2023 2022 Total		2022 Qualitat	ive Observations
IRAT2	Taux de programmation	Pourcentage				100,00 180,00				
ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qu	ıalitative	2018 Total	2018 Qualitative
IRAT2	Taux de programmation	88,51		0,00		0,00	0,00		0,00	
ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qu	ıalitative	2014 Total	2014 Qualitative
IRAT2	Taux de programmation	0,00		0,00		0,00			0,00	

Axe prioritaire	13 - Assistance technique FSE REACT-UE

## Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 13

ID	Indicateur	Catégorie de région		Valeur cible (	(2023)		Valeur cumulée		T	ux de réalisation	1		2022	
			Total	Hommes	Fem	nmes Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
	•	·				•								
D	Indicateur	Catégorie de région				2021			2020				2019	
					Total	TT	Famous an	Total	Hommes	Eamon	T.	otal	Hommes	Femmes
		I			Total	Hommes	Femmes	Total	rionnines	Femme	es 10	otai	Hommes	remines
D	Indicateur	Catégorie de région			1 otai	2018	rennies	Total	2017	remin	es 10	otai	2016	renines
D	Indicateur	Catégorie de région			Total		Femmes	Total		Femme		otal		Femmes
ID	Indicateur	Catégorie de région				2018			2017				2016	
ID ID	Indicateur	Catégorie de région  Catégorie de				2018			2017			otal	2016	

Axe prioritaire	13 - Assistance technique FSE REACT-UE

# Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 13

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure		Valeur cible (202	3)		Valeur cumulée			Taux de réalisation	n		2022	
				Total	Total Hommes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
35	Nombre de dossiers instruits		Dossiers instruits	11,00			23,00	0,00	0,00	2,09			22,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région		2021			2020			2019			2018			2017	
			Total	Hommes	Femmes												
35	Nombre de dossiers instruits		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région		2016			2015			2014	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
35	Nombre de dossiers instruits		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	13 - Assistance technique FSE REACT-UE
Objectif spécifique	13.1 - Garantir la mobilisation des crédits REACT-UE

# Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 13/13.1

ID	Indicat	teur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles				Ta	ux de réalis	ation				2022	2		
														Cumulé			Total annu	ıel	Qualitative
							Total	Hommes	Femmes	Total	otal Hommes Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
IRAT	2 Taux	de		Proportion (Pourcentage)		Proportion	100,00						78,00	0,00%	0,00%	74,82	0,00%	0,00%	
	program	mmation					%						%			%			

ID	Indicateur	Catégorie de région				2021							2020			
				Cumulé			Total annuel		Qualitative		Cumulé			Total annuel		Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
IRAT2	Taux de programmation		3,18%	0,00%	0,00%	3,18%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région				2019							2018			
				Cumulé			Total annuel		Qualitative		Cumulé			Total annuel		Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
IRAT2	Taux de programmation		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	, and the second	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région				2017							2016			
				Cumulé			Total annuel		Qualitative		Cumulé			Total annuel		Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
IRAT2	Taux de programmation		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région				2015							2014			
				Cumulé			Total annuel		Qualitative		Cumulé			Total annuel		Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
IRAT2	Taux de programmation		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7

Axe prioritaire 7 - ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie	de	Valeur cible	Valeur cible (2023)	Valeur cible (2023)	2022	2022	2022	Observations
				région		(2023) - Total	- Hommes	- Femmes	Total	Hommes	Femmes	
F	23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels	Equivalent temps			10,00			14,00	0,00	0,00	
		financés	plein									
S	23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels	Equivalent temps			10,00			14,00	0,00	0,00	
		financés	plein									
F	24	Nombre de comités de programmation	Comité de			70,00			9,00	0,00		Interfonds et pour les 6 PO
			programmation									(FEDER/FSE)
S	24	Nombre de comités de programmation	Comité de			70,00			9,00	0,00		Interfonds et pour les 6 PO
			programmation									(FEDER/FSE)
F	26	Nombre de comités de suivi	Comité de suivi			6,00			3,00	0,00		Interfonds et pour les 6 PO
												(FEDER/FSE)
S	26	Nombre de comités de suivi	Comité de suivi			6,00			3,00	0,00		Interfonds et pour les 6 PO
												(FEDER/FSE)
F	28	Nombre de journées de formation organisées à	jour			12,00			47,00	0,00		Interfonds et pour les 6 PO
		destination des agents en charge des fonds							4= 00			(FEDER/FSE)
S	28	Nombre de journées de formation organisées à	jour			12,00			47,00	0,00		Interfonds et pour les 6 PO
		destination des agents en charge des fonds										(FEDER/FSE)
F	29	Nombre d'opérations d'animation à destination des				12,00			14,00	0,00		Interfonds et pour les 6 PO
_		bénéficiaires potentiels	d'animation									(FEDER/FSE)
S	29	Nombre d'opérations d'animation à destination des				12,00			14,00	0,00		Interfonds et pour les 6 PO
		bénéficiaires potentiels	d'animation									(FEDER/FSE)
F	30	Nombre d'évaluations menées	évaluation			9,00			3,00	0,00		Interfonds et pour les 6 PO
												(FEDER/FSE)
S	30	Nombre d'évaluations menées	évaluation			9,00			10,00	0,00		Interfonds et pour les 6 PO
												(FEDER/FSE)
F	33	Nombre d'actions de communication	action			70,00			10,00	0,00		Interfonds et pour les 6 PO
												(FEDER/FSE)
S	33	Nombre d'actions de communication	action			70,00			10,00	0,00	0,00	Interfonds et pour les 6 PO
												(FEDER/FSE)

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021	2021	2020	2020	2020	2019	2019	2019
				Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels financés	18,52	0,00	0,00	23,40	7,00	16,40	10,12	4,00	6,12
S	23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels financés	18,52	0,00	0,00	23,40	7,00	16,40	10,12	4,00	6,12
F	24	Nombre de comités de programmation	7,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00
S	24	Nombre de comités de programmation	7,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00
F	26	Nombre de comités de suivi	2,00	0,00	0,00	13,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021	2021	2020	2020	2020	2019	2019	2019
				Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
S	26	Nombre de comités de suivi	2,00	0,00	0,00	13,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00
F	28	Nombre de journées de formation organisées à destination des agents en charge des	5,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00	27,00	0,00	0,00
		fonds									
S	28	Nombre de journées de formation organisées à destination des agents en charge des	5,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00	27,00	0,00	0,00
		fonds									
F	29	Nombre d'opérations d'animation à destination des bénéficiaires potentiels	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00
S	29	Nombre d'opérations d'animation à destination des bénéficiaires potentiels	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00
F	30	Nombre d'évaluations menées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	30	Nombre d'évaluations menées	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	33	Nombre d'actions de communication	11,00	0,00	0,00	11,00	0,00	0,00	12,00	0,00	0,00
S	33	Nombre d'actions de communication	11,00	0,00	0,00	11,00	0,00	0,00	12,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018	2018	2017	2017	2017	2016	2016	2016
				Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
F	23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels financés	16,43	5,00	14,00	63,30	0,00	0,00	24,20	3,00	21,20
S	23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels financés	0,00	0,00	0,00	63,30	0,00	0,00	24,20	3,00	21,20
F	24	Nombre de comités de programmation	32,00	0,00	0,00	23,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00
S	24	Nombre de comités de programmation	32,00	0,00	0,00	23,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00
F	26	Nombre de comités de suivi	5,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
S	26	Nombre de comités de suivi	5,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
F	28	Nombre de journées de formation organisées à destination des agents en charge des	68,00	0,00	0,00	53,00	0,00	0,00	32,50	0,00	0,00
		fonds									
S	28	Nombre de journées de formation organisées à destination des agents en charge des	68,00	0,00	0,00	53,00	0,00	0,00	32,50	0,00	0,00
		fonds									
F	29	Nombre d'opérations d'animation à destination des bénéficiaires potentiels	5,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00
S	29	Nombre d'opérations d'animation à destination des bénéficiaires potentiels	5,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00
F	30	Nombre d'évaluations menées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	30	Nombre d'évaluations menées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	33	Nombre d'actions de communication	35,00	0,00	0,00	22,00	0,00	0,00	8,00	0,00	0,00
S	33	Nombre d'actions de communication	35,00	0,00	0,00	22,00	0,00	0,00	8,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels financés	31,00	6,00	25,00	0,00	0,00	0,00
S	23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels financés	31,00	6,00	25,00	0,00	0,00	0,00
F	24	Nombre de comités de programmation	9,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	24	Nombre de comités de programmation	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	26	Nombre de comités de suivi	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	26	Nombre de comités de suivi	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	28	Nombre de journées de formation organisées à destination des agents en charge des fonds	33,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	28	Nombre de journées de formation organisées à destination des agents en charge des fonds	33,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	29	Nombre d'opérations d'animation à destination des bénéficiaires potentiels	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	29	Nombre d'opérations d'animation à destination des bénéficiaires potentiels	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	30	Nombre d'évaluations menées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	30	Nombre d'évaluations menées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	33	Nombre d'actions de communication	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	33	Nombre d'actions de communication	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 - ASSISTANCE TECHNIQUE FSE
11AC prioritaire	o hodiomitel recinited to

## Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 8

ID	Indicateur	Catégorie de région		Valeur cible (20)	23)		Valeur cumulée			Taux de réalisati	on		2022		
			Total	Hommes	Femme	es Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
												•			
ID	Indicateur	Catégorie de région				2021			2020				2019		
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Fem	mes To	otal	Hommes	Femmes	
ID	Indicateur	Catégorie de région				2018			2017				2016		
	7 Indicated Caregorie de region				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Fem	mes To	otal	Hommes	Femmes	
ID	Indicateur	Catégorie de 1	égion					2015			2014				

# Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 8

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure		Valeur cible (20	023)		Valeur cumul	ée		Taux de réalisa	tion		2022	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels financés		Equivalent temps plein	4,00			20,19	0,00	0,00	5,05			4,00	0,00	0,00
24	Nombre de comités de programmation		Comité de programmation	70,00			45,00	0,00	0,00	0,64			9,00	0,00	0,00
26	Nombre de comités de suivi		Comité de suivi	12,00			24,00	0,00	0,00	2,00			9,00	0,00	0,00
29	Nombre d'opérations d'animation à destination des bénéficiaires potentiels		opération d'animation	0,00			21,00	0,00	0,00				14,00	0,00	0,00
30	Nombre d'évaluations menées		évaluation	7,00			4,00	0,00	0,00	0,57			2,00	0,00	0,00
33	Nombre d'actions de communication		action	70,00			57,00	0,00	0,00	0,81			0,00	0,00	0,00
34	Nombre de journées de formation organisées à destination des agents en charge du FSE		journée de formation	6,00			98,00	0,00	0,00	16,33			47,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région		2021			2020			2019			2018			2017	
			Total	Hommes	Femmes												
23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels financés		2,66	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	3,33	0,00	0,00	4,20	0,00	0,00
24	Nombre de comités de programmation		7,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00	8,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00
26	Nombre de comités de suivi		2,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
29	Nombre d'opérations d'animation à destination des bénéficiaires potentiels		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30	Nombre d'évaluations menées		2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33	Nombre d'actions de communication		11,00	0,00	0,00	11,00	0,00	0,00	12,00	0,00	0,00	13,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00
34	Nombre de journées de formation organisées à destination des agents en charge du FSE		5,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00	27,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région		2016			2015			2014	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
23	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) annuels financés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24	Nombre de comités de programmation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Nombre de comités de suivi		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
29	Nombre d'opérations d'animation à destination des bénéficiaires potentiels		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30	Nombre d'évaluations menées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33	Nombre d'actions de communication		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
34	Nombre de journées de formation organisées à destination des agents en charge du FSE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	910
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	16
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier	8
autre que des subventions	
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	35
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	168

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2022 Cumul total	2022 Cumul - hommes	2022 Cumul - femmes	2022 Total annuel	2022 Total annuel - hommes	2022 Total annuel - femmes
9	0	CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	EUR	FSE	En transition	900 334,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	3 561,00			,		, i
1	0	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	En transition	69,02					
1	F	35	indicateur financier Axe 1	euros	FEDER	En transition	132 442 279,00					
1	I	IS01k	Décisions de validation des autorités compétentes pour la réalisation du projet d'infrastructure immobilière pour la Chimie	Mètre carré	FEDER	En transition	2,00					
1	0	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	m2	FEDER	En transition	446,00					
2	0	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	3,00					
2	0	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	2,20					
2	0	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	280,00					
2	0	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	En transition	1 526 786,00					
2	F	36	indicateur financier axe 2	euros	FEDER	En transition	105 076 747,00					
3	0	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	En transition	6 926,00					
3	F	37	Indicateur financier axe 3	euros	FEDER	En transition	109 587 466,00					
3	I	CO10K	Nombre d'avant-projets définitifs validés par un ordre de service permettant de déclencher l'engagement des travaux d'infrastructure en vue de l'établissement des premières connexions des ménages	Nombre d'avant-projets définitifs validés	FEDER	En transition	15,00					
3	I	CO10k	Nombre d'avant-projets définitifs livrés déclenchant l'engagement des travaux d'infrastructure de collecte, de transport et de distribution en fibre optique en vue de l'établissement des premières connexions des ménages	Ménages	FEDER	En transition	0,00					
4	0	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	7 348,00	6 122,00	1 226,00	0,00	0,00	0,00
4	F	39	indicateur financier axe 5	euros	FSE	En transition	42 898 283,00					
5	О	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	977,78					
5	F	40	Indicateur financier Axe 5	euros	FEDER	En transition	15 552 696,00					
5	0	25	Nombre de sites (lieux) culturels soutenus	site		En transition	2,00			·		
6	0	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Square meters		En transition	54 883,00					
6	0	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	En transition	3 171,54					
6	F	41	Indicateur financier Axe 6	euros	FEDER	En transition	51 932 750,00					

Axe	Type	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de	2021 Cumul	2020 Cumul	2019 Cumul	Observations
prioritaire	d'indicateur					région	total	total	total	
9	0	CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	EUR	FSE	En transition	900 334,00	0,00	0,00	
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	1 091,00	880,00	719,00	
1	0	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	En transition	69,02	17,83	20,00	
1	F	35	indicateur financier Axe 1	euros	FEDER	En transition	85 719 468,52	0,00	36 153 909,59	
1	I	IS01k	Décisions de validation des autorités compétentes pour la réalisation du projet d'infrastructure immobilière pour la Chimie	Mètre carré	FEDER	En transition	2,00	2,00	2,00	
1	0	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	m2	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	2,00	2,00	2,00	
2	0	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	0,41	0,41	2,48	
2	0	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	224,00	202,00	156,00	
2	0	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	En transition	1 209 279,00	1 209 729,00	763 251,00	
2	F	36	indicateur financier axe 2	euros	FEDER	En transition	45 527 717,94	0,00	21 027 048,11	
3	0	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	
3	F	37	Indicateur financier axe 3	euros	FEDER	En transition	45 527 717,94	0,00	10 722 083,58	
3	I	CO10K	Nombre d'avant-projets définitifs validés par un ordre de service permettant de déclencher l'engagement des travaux	Nombre d'avant-projets	FEDER	En transition	15,00	15,00	15,00	
			d'infrastructure en vue de l'établissement des premières connexions des ménages	définitifs validés						
3	I	CO10k	Nombre d'avant-projets définitifs livrés déclenchant l'engagement des travaux d'infrastructure de collecte, de transport et de	Ménages	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	
			distribution en fibre optique en vue de l'établissement des premières connexions des ménages							
4	О	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	7 348,00	7 229,00	6 699,00	
4	F	39	indicateur financier axe 5	euros	FSE	En transition	19 023 067,13	0,00	12 036 006,06	
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	514,36	304,77	304,77	
5	F	40	Indicateur financier Axe 5	euros	FEDER	En transition	8 079 110,22	0,00	3 615 479,50	
5	0	25	Nombre de sites (lieux) culturels soutenus	site	FEDER	En transition	2,00	2,00	2,00	
6	0	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Square meters	FEDER	En transition	43 737,00	24 801,00	24 801,00	
6	0	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	En transition	3 171,54	2 993,00	2 933,00	
6	F	41	Indicateur financier Axe 6	euros	FEDER	En transition	13 108 992,86	0,00	5 696 397,43	

Axe	Type	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de	2018 Cumul	2017 Cumul	2016 Cumul	2015 Cumul	2014 Cumul
prioritaire	d'indicateur					région	total	total	total	total	total

Axe	Type	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de	2018 Cumul	2017 Cumul	2016 Cumul	2015 Cumul	2014 Cumul
prioritaire	d'indicateur					région	total	total	total	total	total
9	0	CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	EUR	FSE	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	0	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	660,00	175,00	18,00	332,00	0,00
1	0	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	En transition	25,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	F	35	indicateur financier Axe 1	euros	FEDER	En transition	23 078 488,14	20 676 121,00	0,00	0,00	0,00
1	I	IS01k	Décisions de validation des autorités compétentes pour la réalisation du projet d'infrastructure immobilière pour la	Mètre carré	FEDER	En transition	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			Chimie								į .
1	0	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	m2	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	0	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	2,48	2,48	0,00	0,00	0,00
2	0	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	156,00	32,00	82,00	42,00	0,00
2	0	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	En transition	452 386,50	68 480,00	383 906,50	0,00	0,00
2	F	36	indicateur financier axe 2	euros	FEDER	En transition	13 645 019,57	11 799 975,00	0,00	0,00	0,00
3	0	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	F	37	Indicateur financier axe 3	euros	FEDER	En transition	7 348 837,71	3 324 079,00	0,00	0,00	0,00
3	I	CO10K	Nombre d'avant-projets définitifs validés par un ordre de service permettant de déclencher l'engagement des travaux		FEDER	En transition	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			d'infrastructure en vue de l'établissement des premières connexions des ménages	définitifs validés							1
3	I	CO10k	Nombre d'avant-projets définitifs livrés déclenchant l'engagement des travaux d'infrastructure de collecte, de transport	Ménages	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			et de distribution en fibre optique en vue de l'établissement des premières connexions des ménages								<u> </u>
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	5 602,00	3 823,00	2 233,00	742,00	0,00
4	F	39	indicateur financier axe 5	euros	FSE	En transition	12 036 006,06	10 029 062,00	0,00	0,00	0,00
5	0	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	266,17	82,51	183,66	0,00	0,00
5	F	40	Indicateur financier Axe 5	euros	FEDER	En transition	3 084 682,62	1 596 291,00	0,00	0,00	0,00
5	0	25	Nombre de sites (lieux) culturels soutenus	site	FEDER	En transition	2,00	1,00	1,00	0,00	0,00
6	0	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Square meters	FEDER	En transition	14 427,00	884,00	13 543,00	0,00	0,00
6	0	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	En transition	2 933,00	0,00	2 933,00	0,00	0,00
6	F	41	Indicateur financier Axe 6	euros	FEDER	En transition	4 314 879,88	2 766 996,00	0,00	0,00	0,00

prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur			Fonds	région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
9	0	CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	EUR	FSE	En transition				1 583 334,00		
1	0	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises		En transition				2 131,00		
1	О	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents		En transition				75,00		
1	F	35	indicateur financier Axe 1	euros		En transition				87 015 670,00		
1	I	IS01k	Décisions de validation des autorités compétentes pour la réalisation du projet d'infrastructure immobilière pour la Chimie	Mètre carré	FEDER	En transition	2			2,00		
1	0	1	surface restructurée et/ou aménagée et/ou construite	m2		En transition				531,00		
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	2			2,00		
2	О	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables			En transition				26,00		
2	О	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	183			1 334,00		
2	О	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	En transition	175817			2 486 962,00		
2	F	36	indicateur financier axe 2	euros	FEDER	En transition	5902478,92			32 313 333,33		
3	О	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	En transition	0			72 188,00		
3	F	37	Indicateur financier axe 3	euros	FEDER	En transition	6508537,02			40 258 333,00		
3	I	CO10K	Nombre d'avant-projets définitifs validés par un ordre de service permettant de déclencher l'engagement des travaux d'infrastructure en vue de l'établissement des premières connexions des ménages			En transition	13			13,00		
3	I	CO10k	Nombre d'avant-projets définitifs livrés déclenchant l'engagement des travaux d'infrastructure de collecte, de transport et de distribution en fibre optique en vue de l'établissement des premières connexions des ménages			En transition				13,00		
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition				7 583,00		
4	F	39	indicateur financier axe 5	euros	FSE	En transition				29 153 582,00		
5	О	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	300			700,00		
5	F	40	Indicateur financier Axe 5	euros	FEDER	En transition	3258072,38			21 353 333,33		
5	0	25	Nombre de sites (lieux) culturels soutenus	site		En transition				7,00		
6	0	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines			En transition				102 600,00		
6	О	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres		En transition				7 372,00		
6	F	41	Indicateur financier Axe 6	euros	FEDER	En transition	5012716,72			21 000 001,00		

## 3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

## Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
9	FSE	En transition	Total	1 583 334,00	60,00%	900 334,03	56,86%	900 334,03	907 936,95	57,34%	4
1	FEDER	En transition	Total	87 015 670,00	60,00%	198 432 943,52	228,04%	77 556 577,67	132 442 279,65	152,21%	203
10	FEDER		Total	36 756 440,00	80,00%	66 290 640,81	180,35%	27 217 216,52	3 843 343,02	10,46%	49
11	FSE		Total	6 762 538,00	80,00%	5 270 487,20	77,94%	5 154 530,62	87 382,00	1,29%	23
2	FEDER	En transition	Total	32 313 334,00	60,00%	89 366 898,22	276,56%	54 635 723,97	105 076 747,45	325,18%	119
3	FEDER	En transition	Total	40 258 334,00	60,00%	129 050 138,25	320,56%	127 657 193,63	109 587 466,93	272,21%	60
4	FSE	En transition	Total	29 153 582,00	60,00%	35 037 688,49	120,18%	34 714 516,65	42 898 283,30	147,15%	70
5	FEDER	En transition	Total	21 353 334,00	60,00%	36 865 258,32	172,64%	36 678 860,80	15 552 696,16	72,83%	109
6	FEDER	En transition	Total	21 000 000,00	60,00%	73 214 175,75	348,64%	72 468 107,62	51 932 750,51	247,30%	45
12	FEDER		Total	2 042 024,00	60,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
13	FSE		Total	375 697,00	60,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
7	FEDER	En transition	Total	7 324 272,00	60,00%	7 324 271,67	100,00%	7 324 271,67	5 071 631,28	69,24%	2
8	FSE	En transition	Total	1 114 810,00	60,00%	1 114 810,00	100,00%	1 114 810,00	723 485,46	64,90%	1
Total	FEDER	En transition		209 264 944,00	60,00%	534 253 685,73	255,30%	376 320 735,36	419 663 571,98	200,54%	538
Total	FSE	En transition		31 851 726,00	60,00%	37 052 832,52	116,33%	36 729 660,68	44 529 705,71	139,80%	75
Total	FEDER REACT- EU			38 798 464,00	78,95%	66 290 640,81	170,86%	27 217 216,52	3 843 343,02	9,91%	49
Total	FSE REACT- EU			7 138 235,00	78,95%	5 270 487,20	73,83%	5 154 530,62	87 382,00	1,22%	23
Total général				287 053 369,00	63,03%	642 867 646,26	223,95%	445 422 143,18	468 124 002,71	163,08%	685

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FEDER REACT-EU, le FSE, le FSE REACT-EU et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire		éristiques épenses				Catégorisation	par dimension					Données financ	cières	
prioritane	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	058	01	07	07	01		01	FR63	61 380,84	56 080,84	69 114,90	1
1	FEDER	En transition	058	01	07	07	01		06	FR63	6 390 700,00	6 390 700,00	9 229 905,38	1
1	FEDER	En transition	058	01	07	07	01		19	FR63	10 209 183,43	10 027 183,43	4 997 011,04	17
1	FEDER	En	058	01	07	07	01		20	FR63	4 880 323,97	4 880 323,97	5 687 630,20	2
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		05	FR63	4 894 069,60	2 000 000,00	1 550 096,77	1
1	FEDER	En	060	01	07	07	01		07	FR63	546 241,67	226 526,25	570 368,79	2
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		13	FR63	102 475,43	32 684,43	103 534,43	1
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		18	FR63	18 750,00	18 750,00	0,00	1
1	FEDER	En	060	01	07	07	01		19	FR63	3 245 963,56	3 117 446,72	2 796 568,63	6
1	FEDER	En	060	01	07	07	01		20	FR63	371 635,48	167 235,96	0,00	1
1	FEDER	En	060	01	07	07	01		24	FR63	1 570 350,18	694 630,57	269 274,20	5
1	FEDER	En	062	01	07	07	01		06	FR63	823 916,98	640 057,86	1 006 377,44	3
1	FEDER	En	062	01	07	07	01		07	FR63	567 984,70	505 202,52	799 837,30	3
1	FEDER	En	062	01	07	07	01		13	FR63	145 625,00	145 625,00	101 285,87	1
1	FEDER	En	062	01	07	07	01		19	FR63	413 814,00	413 814,00	220 672,05	3
1	FEDER	En	062	01	07	07	01		24	FR63	2 456 632,10	2 360 190,64	2 920 983,14	18
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	03		07	FR63	219 699,10	98 864,58	460 744,89	1
1	FEDER	En	063	01	07	07	03		07	FR63	5 070 715,56	1 126 149,15	0,00	2
1	FEDER	En	063	01	07	07	03		13	FR63	457 454,06	414 290,61	309 554,08	3
1	FEDER	En transition	064	01	07	07	01		06	FR63	2 723 191,15	1 337 710,74	2 584 276,25	8
1	FEDER	En transition	064	01	07	07	01		07	FR63	10 582 362,42	2 260 471,16	1 192 609,48	6
1	FEDER	En transition	064	01	07	07	01		10	FR63	378 809,00	170 464,00	425 308,41	1
1	FEDER	En transition	064	01	07	07	01		24	FR63	13 063 509,59	5 703 044,64	10 860 291,94	29
1	FEDER	En	064	01	07	07	03		24	FR63	3 717 654,49	1 183 774,90	4 695 269,77	3
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	01		13	FR63	916 495,92	916 495,92	976 970,28	2
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	01		17	FR63	310 860,77	310 860,77	365 406,26	1
1	FEDER	En	066	01	07	07	01		24	FR63	1 498 954,28	1 465 366,92	1 500 728,86	6
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		06	FR63	4 582 717,73	1 089 210,00	2 908 326,20	2
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		08	FR63	19 407 195,19	827 910,95	19 417 938,14	1

		épenses					orisation par dimension					Données financ		
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		11	FR63	3 382 108,00	676 421,00	3 382 104,99	1
1	FEDER		066	01	07	07	03		12	FR63	231 558,61	100 000,00	0,00	1
1	FEDER		066	01	07	07	03		13	FR63	298 125,78	298 125,78	308 062,01	1
1	FEDER		066	01	07	07	03		24	FR63	13 001 308,67	4 497 069,62	13 805 067,70	19
1	FEDER		066	03	07	07	03		16	FR63	4 000 000,00	4 000 000,00	2 000 000,00	1
1	FEDER		067	01	07	07	03		04	FR63	1 528 029,79	458 408,93	0,00	2
1	FEDER		067	01	07	07	03		05	FR63	1 853 416,62	741 366,65	0,00	1
1	FEDER		067	01	07	07	03		07	FR63	58 276 855,35	11 405 561,19	19 936 237,98	23
1	FEDER		067	01	07	07	03		08	FR63	761 490,25	228 447,08	1 128 870,38	1
1	FEDER		067	01	07	07	03		14	FR63	1 316 199,39	329 049,85	1 305 671,22	1
1	FEDER		067	01	07	07	03		17	FR63	174 791,00	127 592,00	223 218,50	1
1	FEDER	En	067	01	07	07	03		22	FR63	1 659 327,02	280 184,00	0,00	1
1	FEDER		067	01	07	07	03		24	FR63	9 785 625,64	4 533 285,04	9 716 761,17	17
1	FEDER		067	04	07	07	03		24	FR63	2 535 441,20	1 300 000,00	4 616 201,00	2
10	FEDER	transition	001	01	07	07	13		05	FR63	1 131 893,00	340 000,00	0,00	1
	FEDER		001	01	07	07	13		07	FR63	30 027 501,69	7 895 695,13	1 445 745,93	18
	FEDER		001	01	07	07	13		08	FR63	871 072,98	261 321,89	0,00	1
	FEDER		001	01	07	07	13		14	FR63	6 847 458,10	800 000,00	0,00	1
10	FEDER		001	01	07	07	13		15	FR63	2 268 202,00	593 075,00	5 000,00	3
10	FEDER		001	01	07	07	13		17	FR63	2 880 048,00	864 014,00	0,00	1
10	FEDER		001	01	07	07	13		22	FR63	3 037 619,73	3 037 619,73	0,00	1
	FEDER		017	01	07	07	13		18	FR63	425 044,10	425 044,10	0,00	1
	FEDER		017	01	07	07	13		22	FR63	1 949 503,52	888 783,52	00,0	2
	FEDER		048	01	07	07	13		15	FR63	151 260,06	121 007,00	0.00	1
	FEDER			01	07	07	13		18	FR63	101 677,13	101 677,13	0,00	1
	FEDER		050	01	07	07	13		24	FR63	835 279,84	167 055,97	0,00	1
	FEDER		053	01	07	07	13		18	FR63	447 025,24	447 025,24	493 822,97	1
	FEDER		053	01	07	07	13		19	FR63	88 269,99	88 269,99	0,00	1
	FEDER		053	01	07	07	13		20	FR63	741 353,92	741 353,92	0,00	3
- 0	FEDER			01	07	07	13		07	FR63	5 581 070,00	1 674 321,00	0,00	2
	FEDER			01	07	07	13		18	FR63	63 659,33	63 659,33	0,00	1
	FEDER		066	01	07	07	13		24	FR63	1 160 811,00	1 160 811,00	520 633,32	4
10	FEDER		066	03	07	07	13		16	FR63	3 000 000,00	3 000 000,00	750 000,00	1
	FEDER		080	01	07	07	13		19	FR63	2 642 838,00	2 642 838,00	0,00	1
10	FEDER		112	01	07	07	13		20	FR63	2 039 053,18	1 903 644,57	628 140,80	3
11	FSE		117	01	07	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	18	FR63	4 456 838,80	4 456 838,80	87 382,00	19
11	FSE		117	01	07	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	21	FR63	598 753,40	505 084,82	0,00	3
11	FSE		117	01	07	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	24	FR63	214 895,00	192 607,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	011	01	07	07	04		07	FR63	2 098 950,00	629 685,00	0,00	1
2			011	01	07	07	04		10	FR63	7 241 304,00	2 300 000,00	3 036 454,58	1

	Fonds	penses					par dimension				Données financières				
		Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues	
2 F	FEDER	En transition	011	01	07	07	04		18	FR63	263 385,11	263 385,11	264 313,42	2	
2 F	FEDER		011	01	07	07	04		22	FR63	7 768 176,20	2 559 557,30	5 653 029,15	3	
2 F	FEDER		011	01	07	07	04		23	FR63	127 692,00	127 692,00	173 192,00	1	
2 F	FEDER		012	01	07	03	04		18	FR63	182 595,00	182 595,00	176 938,10	1	
2 F	FEDER		012	01	07	07	04		10	FR63	25 472 604,49	12 431 020,00	50 129 467,91	2	
2 F	FEDER		012	01	07	07	04		11	FR63	4 088 751,00	2 100 000,00	4 978 638,58	1	
2 F	FEDER		012	01	07	07	04		13	FR63	575 499,98	575 499,98	307 659,56	5	
2 F	FEDER		012	01	07	07	04		22	FR63	13 174 534,04	7 588 248,87	15 048 534,07	37	
2 F	FEDER		012	01	07	07	04		24	FR63	133 816,30	133 816,30	157 121,46	1	
2 F	FEDER		013	01	03	07	04		18	FR63	140 176,77	140 176,77	159 735,35	1	
2 F	FEDER		013	01	07	07	04		18	FR63	807 643,80	807 643,80	834 316,92	3	
2 F	FEDER		013	01	07	07	04		19	FR63	957 179,21	957 179,21	1 979 602,05	4	
2 F	FEDER		013	01	07	07	04		21	FR63	386 296,68	386 296,68	417 532,72	2	
2 F	FEDER		013	01	07	07	04		22	FR63	4 696 456,21	4 696 456,21	3 335 769,94	6	
2 F	FEDER		013	01	07	07	04		23	FR63	723 685,41	723 685,41	935 807,85	4	
2 F	FEDER		014	01	07	01	04		22	FR63	3 086 585,06	2 034 168,36	3 268 323,48	3	
2 F	FEDER		014	01	07	03	04		18	FR63	1 474 585,23	1 474 585,23	0,00	1	
2 F	FEDER		014	01	07	07	04		21	FR63	7 541 066,68	7 433 087,61	9 360 228,50	19	
2 F	FEDER		014	01	07	07	04		22	FR63	6 114 131,07	6 034 131,07	3 369 736,40	14	
2 F	FEDER		014	01	07	07	04		23	FR63	57 837,90	57 837,90	57 837,90	1	
2 F	FEDER		044	01	07	07	04		13	FR63	141 045,00	141 045,00	177 948,35	1	
2 F	FEDER		069	01	07	07	04		22	FR63	2 112 901,08	857 931,16	1 254 559,16	5	
3 F	FEDER		046	01	07	03	02		21	FR63	74 948,00	74 889,63	73 136,12	1	
3 F	FEDER		046	01	07	07	02		13	FR63	810 085,10	810 085,10	785 292,30	2	
3 F	FEDER		046	01	07	07	02		24	FR63	115 282 994,72	115 282 994,72	98 077 359,37	4	
3 F	FEDER		079	01	07	07	02		13	FR63	272 000,00	272 000,00	172 991,37	2	
3 F	FEDER		079	01	07	07	02		23	FR63	559 742,23	549 383,16	605 635,35	4	
3 F	FEDER		079	01	07	07	02		24	FR63	716 763,70	692 983,55	976 277,97	4	
3 F	FEDER		080	01	03	07	02		19	FR63	144 060,00	144 060,00	149 568,48	1	
3 F	FEDER		080	01	07	03	02		21	FR63	1 128 700,76	1 128 700,76	887 874,49	4	
3 F	FEDER		080	01	07	07	02		13	FR63	424 985,79	424 985,79	277 289,16	3	
3 F	FEDER		080	01	07	07	02		19	FR63	1 376 564,00	1 376 564,00	535 873,25	1	

Axe prioritaire		éristiques épenses				Catégorisation	par dimension					Données financ	cières	
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
3	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		20	FR63	490 041,92	490 041,92	493 049,87	2
3	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		21	FR63	1 853 700,67	1 801 162,03	1 172 321,91	8
3	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		23	FR63	63 620,00	63 620,00	67 151,52	1
3	FEDER	En transition	081	01	07	07	02		13	FR63	153 896,29	153 896,29	188 567,28	1
3	FEDER	En	081	01	07	07	02		18	FR63	427 799,00	427 799,00	364 044,00	1
3	FEDER	En	081	01	07	07	02		20	FR63	2 622 168,28	2 460 444,28	2 465 502,79	4
3	FEDER	En	082	01	07	03	02		21	FR63	189 667,40	189 667,40	237 606,15	1
3	FEDER	En	082	01	07	07	02		04	FR63	220 274,00	110 137,00	323 999,00	1
3	FEDER	En	082	01	07	07	02		06	FR63	276 405,00	138 202,50	188 257,92	1
3	FEDER	En	082	01	07	07	02		08	FR63	120 812,99	60 406,50	120 812,99	1
3	FEDER	En	082	01	07	07	02		13	FR63	1 409 880,24	833 932,74	1 424 855,64	11
3	FEDER	transition En	082	01	07	07	02		14	FR63	221 384,10	66 415,23	0,00	1
3	FEDER	transition En	082	01	07	07	02		21	FR63	209 644,06	104 822,03	0,00	1
4	FSE	En	117	01	07	07		07, 08, 08, 08,	01	FR63	4 008 835,82	4 008 835,82	4 791 584,66	6
4	FSE	transition En	117	01	07	07		08, 08, 08, 08 07, 08, 08, 08,	07	FR63	1 472 294,97	1 472 294,97	1 477 446,82	1
4	FSE	transition En	117	01	07	07		08, 08, 08, 08 07, 08, 08, 08,	12	FR63	3 155 245,01	3 155 245,01	3 355 407,85	2
4	FSE	En	117	01	07	07		08, 08, 08, 08 07, 08, 08, 08,	15	FR63	684 748,62	684 748,62	690 805,28	1
4	FSE	transition En	117	01	07	07		08, 08, 08, 08 08, 08, 08, 08,	18	FR63	158 185,00	158 185,00	0,00	2
4	FSE	transition En	117	01	07	07		08, 08, 08, 08 08, 08, 08, 08,	21	FR63	123 625,00	111 812,00	0,00	2
4	FSE	transition En	117	01	07	07			24	FR63	2 725 065,49	2 718 725,76	2 764 613,82	5
4	FSE	transition En	117	01	07	07		08, 08, 08, 08 07, 08, 08, 08,	24	FR63	22 324 094,09	22 035 716,19	29 442 638,48	46
4	FSE	transition En	117	01	07	07		08, 08, 08, 08	24	FR63	385 594,49	368 953,28	375 786,39	5
5	FEDER	transition En	085	01	07	03	06	08, 08, 07, 08	22	FR63	907 966,01	907 966,01	719 060,12	16
5	FEDER	transition En	085	01	07	07	06		18	FR63	183 345,37	183 345,37	183 845,37	1
5	FEDER	transition En	085	01	07	07	06		22	FR63	9 117 393,85	9 055 996,33	7 326 876,05	81
5	FEDER	transition En	093	01	07	03	06		07	FR63	791 264,25	791 264,25	0,00	1
5	FEDER	transition En	093	01	07	03	06		15	FR63	4 510 000,00	4 510 000,00	0,00	1
5	FEDER	transition En	093	01	07	07	06		07	FR63	1 165 000,00	1 040 000,00	883 756,67	1
5	FEDER	transition En	093	01	07	07	06		18	FR63	5 664 604,60	5 664 604,60	0,00	1
5	FEDER	transition En		01	07	07	06		23	FR63	200 000,00	200 000,00	203 170,82	1
5		transition En		01	07	07	06		24	FR63	14 325 684,24	14 325 684,24	6 235 987,13	6
6		transition En		01	01	01	09		18	FR63	308 685,00	308 685,00	199 066,58	1
U	LDLK	transition	0,0			· ·				1105	300 003,00	300 003,00	177 000,36	1

Axe prioritaire		éristiques épenses				Catégorisation	par dimension					Données finance	cières	
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
6	FEDER	En transition	090	01	02	01	09		18	FR63	643 796,11	643 796,11	731 446,72	1
6	FEDER	En transition	095	01	01	01	09		08	FR63	179 965,00	179 965,00	168 822,50	1
6	FEDER		095	01	01	01	09		12	FR63	7 659 226,25	7 659 226,25	0,00	1
6	FEDER	En transition	095	01	01	01	09		18	FR63	26 199 159,46	26 199 159,46	12 780 252,93	9
6	FEDER		095	01	01	01	09		21	FR63	8 008 994,17	8 008 994,17	8 469 344,06	8
6	FEDER	En transition	095	01	01	01	09		23	FR63	3 132 994,13	3 132 994,13	3 258 406,08	1
6	FEDER		095	01	01	01	09		24	FR63	3 040 779,50	2 294 711,37	2 557 586,29	2
6	FEDER	En transition	095	01	02	01	09		10	FR63	293 162,00	293 162,00	293 162,00	1
6	FEDER	En transition	095	01	02	01	09		18	FR63	5 658 863,68	5 658 863,68	475 720,20	4
6	FEDER	En transition	095	01	02	01	09		21	FR63	2 635 076,44	2 635 076,44	3 434 887,96	3
6	FEDER	En transition	095	01	02	01	09		24	FR63	5 147 368,60	5 147 368,60	7 151 727,86	2
6	FEDER		095	01	02	03	09		14	FR63	677 000,00	677 000,00	0,00	1
6	FEDER	En transition	095	01	02	03	09		18	FR63	2 524 231,00	2 524 231,00	4 752 212,60	1
6	FEDER		095	01	02	03	09		21	FR63	400 000,00	400 000,00	524 787,20	1
6	FEDER	En transition	095	01	02	03	09		24	FR63	3 970 080,38	3 970 080,38	4 352 527,79	4
6	FEDER		095	01	07	01	09		24	FR63	527 851,50	527 851,50	526 112,58	1
6	FEDER	En transition	095	01	07	03	09		18	FR63	1 785 579,78	1 785 579,78	1 754 160,74	1
6	FEDER	En transition	095	01	07	03	09		24	FR63	301 325,00	301 325,00	391 387,09	1
6	FEDER	En transition	122	01	01	01	09		18	FR63	120 037,75	120 037,75	111 139,33	1
9	FSE	En transition	112	01	07	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	18	FR63	900 334,03	900 334,03	907 936,95	4
12	FEDER	uunstion	121	01	07	07		00, 00, 00, 00	18	FR63	0,00	0,00	0,00	0
13	FSE		121	01	07	06		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	18	FR63	0,00	0,00	0,00	0
7	FEDER	En transition	121	01	07	07			18	FR63	7 173 114,02	7 173 114,02	4 918 442,02	1
7	FEDER	En transition	121	01	07	07			24	FR63	151 157,65	151 157,65	153 189,26	1
8	FSE	En transition	121	01	07	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	18	FR63	1 114 810,00	1 114 810,00	723 485,46	1

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	9	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER		0,00		0,00	
Coûts éligibles à un soutien au titre du FSE REACT-EU, mais soutenus par le FEDER REACT-EU	10	0,00		0,00	
Coûts éligibles à un soutien au titre du FEDER REACT-EU, mais soutenus par le FSE REACT-EU	11	0,00		0,00	
Coûts éligibles à un soutien au titre du FSE REACT-EU, mais soutenus par le FEDER REACT-EU	12	0,00		0,00	
Coûts éligibles à un soutien au titre du	13	0,00		0,00	

FEDER REACT-EU, mais soutenus par le FSE REACT-EU			
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2 0,00	0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3 0,00	0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	4 0,00	0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5 0,00	0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	6 0,00	0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	7 0,00	0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	8 0,00	0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER, FEDER REACT-EU et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU)

Montant des dépenses qu'il est	Part de la dotation totale (participation de	Dépenses éligibles	Part de la dotation totale (participation de
envisagé de supporter en	l'Union et nationale) allouée au programme du	supportées en dehors de	l'Union et nationale) allouée au programme du
dehors de l'Union au titre des	FSE ou part du FSE dans un programme multi-	l'Union déclarées par le	FSE ou part du FSE dans un programme multi-
objectifs thématiques 8 et 10	fonds [1/dotation totale (contribution de	bénéficiaire à l'autorité	fonds [3/dotation totale (contribution de
sur la base des opérations	l'Union et nationale) allouée au programme du	de gestion (en euros)	l'Union et nationale) allouée au programme du
retenues (en euros)	FSE ou part du FSE dans un programme multi-		FSE ou part du FSE dans un programme multi-
	fonds*100]		fonds*100]
0,00		0,00	

#### 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

La loi relative à la réforme territoriale a conduit à une harmonisation des politiques des Régions Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin et en conséquence à une révision des modalités de pilotage et d'évaluation des programmes européens. En ce sens, la Région Nouvelle-Aquitaine a élaboré son programme d'évaluations sur la base de la feuille de route présentée en Comité de suivi d'octobre 2019. Ce programme regroupe en un plan convergent unique les évaluations des programmes européens des 3 ex-régions sur la période 2014-2020. Il retient également l'évaluation stratégique environnementale et l'évaluation ex-ante des instruments financiers menées dans le cadre du programme FEDER-FSE+ de la région Nouvelle Aquitaine 21/27. La mise en œuvre de la feuille de route a été encadrée par un accord cadre (conclu en juin 2020), permettant de référencer trois prestataires -Territéo, Edater, ADIT- qui ont été consultés pour la réalisation de chaque évaluation (marchés subséquents). Les évaluations se sont centrées sur les résultats et impacts produits par les politiques évaluées sur les territoires et sur les bénéficiaires, notamment au regard des objectifs stratégiques et prioritaires de l'Union. Elles se sont attachées à mesurer les effets leviers des programmes sur les opérations cofinancées.

Au total, dix évaluations ont été lancées, huit au titre du programme 14/20 et deux au titre du programme 21/27 :

**En 2020,** lancement de l'évaluation thématique « Compétences, qualification et emplois » : le rapport final de l'évaluation a été produit en février 2023.

En 2021, lancement de l'évaluation thématique "« compétitivité centrée sur l'innovation, la connaissance et les partenariats européens » : le rapport final étape 2 de l'évaluation sera produit en juin 2023 ; lancement de l'évaluation thématique « Compétitivité centrée sur la performance économique et la ressource humaine » : le rapport final étape 2 de l'évaluation sera produit en juin 2023.

En 2022, lancement de l'évaluation « renforcement de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables, prévention des risques environnementaux et adaptation au changement climatique, protection du patrimoine culturel, de la biodiversité, des continuités écologiques » : les travaux sont en cours ; lancement de l'évaluation « développement de l'économie numérique, accroissement de l'offre de services et des usages » : Les travaux ont été lancés en 2023 ; lancement de l'évaluation « développement et revitalisation des territoires fragilisés » : Les travaux ont été lancés en 2023.

En 2016 et 2018, deux évaluations ont été menées au titre de l'IEJ pour la Région ex Aquitaine. Les travaux ont été financés par la DGEFP. Les rapports finaux ont été livrés.

Concernant les deux évaluations relevant du programme 21/27 : l'évaluation stratégique environnementale a été revue pour intégrer le principe DNSH. Le rapport définitif a été livré en 2022 ; Le rapport final de l'évaluation ex-ante des instruments financiers a également été livré en 2022.

Au 31 décembre 2022, la Région Nouvelle Aquitaine a produit, à la Commission, une synthèse des

résultats des évaluations du programme 2014-2020. Cette synthèse a été versé dans SFC. Elle permet d'identifier notamment les constats et conclusions générales des évaluations, dès lors que les rapports finaux ont été livrés. A ce jour, tous les projets évaluatifs prévus à la feuille de route sont soit terminés soit engagés.

Synthèse des résultats des évaluations du programme 2014/2020 qui sont disponibles

L'évaluation thématique « Compétences, qualification et emplois » : Rapport final disponible https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/mediatheque.html

L'intervention du FSE est un élément déterminant pour permettre aux projets soit de voir le jour, soit de prendre de plus grandes proportions ou d'être déployés dans les meilleurs délais, et ce malgré la présence de freins administratifs récurrents. De manière transversales, trois plus-values majeures du FSE sont identifiées : L'effet levier financier ressort unanimement comme le plus important ; Les possibilités ouvertes par le FSE de mener des expérimentations ou encourager l'innovation ; Le maintien de l'offre de service de qualité grâce à l'existence de cette ressource supplémentaire. Les programmes s'appuient sur les stratégies régionales et sont en cohérence avec celles-ci. Cependant, les besoins restent néanmoins hétérogènes selon les territoires, en fonction du dynamisme économique local, des types de secteurs représentés, de l'évolution des métiers et des compétences associés dans ces secteurs ou encore de l'offre de formation présente ou possiblement mobilisable. Deux modes de gestion des opérations ont été utilisés : Le mode « marchés publics » liés au « Programme régional de formation » et le mode « subvention ». Ce dernier a permis de soutenir des projets qui répondent pleinement à la fois aux objectifs des programmes et aux attentes de la Région. Le mode « marché » permet d'être sources de dynamisation et de sécurisation de la programmation.

L'évaluation thématique "« compétitivité centrée sur l'innovation, la connaissance et les partenariats européens » : Rapport final étape 1 disponible https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/sites/default/files/2022-09/Evaluation\_Innovation\_R%26D\_NA\_FESI\_14-20\_Rapport\_final\_Etape1.pdf

Sans le FEDER, la majorité des bénéficiaires interrogés (acteurs de la recherche publique, entreprise, structures d'interface) n'aurait pas initié et mené à bien leur projet. Les acteurs publics ont apprécié le fort soutien à l'investissement (infrastructures, équipements pour des recherches de niveau international), le soutien aux projets collaboratifs. Les entreprises ont apprécié l'accompagnement et l'ingénierie de projets associés aux financements pour mener à bien le projet. Les interfaces ont apprécié les soutiens nécessaires pour mener leurs missions de proximité. Les programmes sont articulés avec les différents schémas et stratégies régionaux (stratégie de spécialisation intelligente (S3), le Schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SRESRI), Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)). La mise en œuvre des programmes est demeurée dans le périmètre respectif des 3 ex-régions. Un travail de cohérence et de coordination a été réalisé, afin que la mise en œuvre, bien que propre à chaque PO selon les objectifs fixés, soit équivalente. Ce travail a été facilité du fait de la mobilisation des mêmes priorités d'investissement pour chacun des trois PO.

Les pistes qui se dessinent à l'issue du rapport provisoire sont les suivantes :

- Mettre en place des Appels à Projets (AAP) et assurer un suivi en continu des Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) permettant d'améliorer l'animation et l'émergence de projets sur l'ensemble des DAS dans une logique de spécialisation et en cohérence avec le nouveau SRDEII et la prise en compte pour 21/27 de la nouvelle S3;
- Améliorer le dispositif global de suivi et de pilotage et notamment le suivi des entreprises ;
- Requestionner l'effet levier des actions portées par les structures interface pour maximiser l'effet et l'impact des projets en matière d'innovation, en intégrant des critères de performance pour la sélection des projets dans le cadre des AAP;
- Envisager le soutien des projets d'innovation pour des Grandes Entreprises en logique de prêt ou de combinaison prêt/subvention ;
- Soutenir des actions d'appui et d'accompagnement opérationnel à l'émergence et à la mise en œuvre de projets d'innovation dans les TPE/PME ;
- Alléger, dans la mesure du possible, les démarches administratives nécessaires pour le FEDER, notamment sur le suivi du financement, et surtout sur les étapes de montage et clôture des dossiers, et assurer en interne une meilleure communication sur les modalités du FEDER (accès, suivi, clôture).

L'évaluation thématique « Compétitivité centrée sur la performance économique et la ressource humaine » : Rapport final étape 1 disponible https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/sites/default/files/2022-09/Evaluation\_Comp%C3%A9titivit%C3%A9\_NA\_FESI\_14-20\_Rapport\_final\_Etape1.pdf

Les enjeux initiaux identifiés dans les stratégies d'intervention des programmes FEDER-FSE conservent toute leur acuité pour la future période de programmation. Les modalités d'intervention sont jugées plutôt « incitatives » et « adaptées ». Les objectifs quantitatifs sont atteints ou en passe de l'être, malgré un retard constaté sur le PO Limousin. Par ailleurs, les résultats quantitatifs sont en demi-teinte sur le FSE. Si l'effet levier des fonds européens pour les bénéficiaires est principalement financier, il a également pu renforcer l'ambition et accélérer la réalisation de certains projets. En outre, les fonds structurels ont permis d'accompagner des initiatives innovantes et de se positionner sur des filières émergentes, de densifier les capacités d'accompagnement en faveur de la création / reprise, d'amorcer la création d'activité dans l'ESS, et plus largement de massifier les interventions régionales sur le thème de la compétitivité (ex. instruments financiers). Malgré le contexte de la fusion, les moyens de gestion ont semblé plutôt adaptés. L'évaluation a également mis en lumière le rôle déterminant d'un réseau de partenaires à la création / reprise d'entreprises dynamique. Enfin, si les bénéficiaires sont globalement satisfaits de l'information et de l'accompagnement, ces derniers souhaiteraient davantage de simplification.

La cohérence stratégique s'est renforcée à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine en cours de programmation. L'articulation entre les fonds FEDER/FSE et le FEADER apparaît cohérente dans les lignes de partage et pertinente dans la recherche d'une forme de transversalité de la mise en œuvre.

Nom   Fonds   Du mois de   De l'année		A l'annee	Type d'evaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
Nom	An mois de					

# 6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Le bilan global du PO FEDER-FSE Limousin fait état au 31/12/2022 d'un montant de 642 867 646 euros en coût total éligibles des opérations sélectionnées, pour 685 opérations retenues, tout axe confondu. Tous les axes sont cofinancés à 60 % sauf les axes 10 et 11 REACT cofinancés à 80 %. La proportion de la dotation totale couverte par les opérations sélectionnées est de 223.95 %.

Le programme Limousin n'a fait l'objet d'aucune modification durant l'année 2022. En revanche, les modifications 2021 ont été adoptèes définitivement en février 2022 par la Commission.

#### Eléments généraux

Le contexte auquel sont confrontés les bénéficiaires est très certainement l'élément de difficulté principal. Le COVID-19, puis la crise géopolitique avec ses conséquences économiques et financières (difficulté d'approvisionnement, hausse des coûts de matière première ...) pèsent fort sur 2022 et impactent de manière sensible les porteurs de projets dans leurs réalisations. Ceci s'ajoute aux lignes directrices des programmes avec la clôture en ligne de mire qui impose déjà un cadre contraint.

Demeurent toujours des difficultés d'ordre réglementaire déjà évoquées dans les précédents RAMO qui alourdissent les obligations des porteurs de projets ainsi que celles des services instructeurs :

- Les règles en matière d'aide d'Etat qui sont complexes à appliquer (prise en compte de la marge d'exploitation, SIEG et calcul de l'absence de surcompensation);
- Les règles en matière de commande publique ;
- La complexité de la charge administrative inhérente à un projet cofinancé par des fonds européens pour les porteurs de projets malgré l'accompagnement apporté par les services instructeurs (frein au dépôt de dossiers de réalisation faites *a minima* ou reportées dans le temps par les maîtres d'ouvrage).

Un certain nombre de mesures ont été prises afin de pallier ces difficultés rencontrées :

- Formation « VSF 2014-2020 » dans le cadre de la clôture du programme ;
- Actualisation de la note clôture du programmation 2014-2020 ;
- Formation « module instruction » pour chaque nouvel instructeur ;
- Mise en place de formations dédiées « marchés publics » et « aides « Etat » ;
- Actualisation du guide à destination des instructeurs afin de les accompagner sur le système d'information ;
- Fiche technique « dépenses de personnel », fiche technique pour les achats en-deçà de 40 000 €;
- Actualisation de la convention FEDER/FSE harmonisée et de la convention montant forfaitaire ;

• Actualisation du guide à destination des porteurs de projets sur le site « Europe en Nouvelle-Aquitaine » afin de les accompagner dans le dépôt de leur demande d'aide européenne et dans le dépôt de leur demande de paiement.

#### **REACT-UE**

La programmation de l'enveloppe REACT-UE se poursuit à un rythme correct. Néanmoins les délais contraints associés aux différentes crises (sanitaire, à l'Est de l'Europe, l'inflation) représentent un enjeu et font peser une pression notamment en matière de remontée des dépenses en temps et en heure. L'AG reste très attentive pour assurer une consommation maximale de l'enveloppe dédiée.

#### Instruments financiers (IF)

Pas de difficulté majeure à relever concernant l'outil de co-investissement. Il en est de même pour l'IF dédié à l'enveloppe REACT-UE modulo les délais, détaillés précédemment, dû aux différentes crises qui pourraient peser dans la remontée des dépenses là aussi. Cette contrainte semble peser fort sur l'autre IF dont dispose l'AG à savoir les prêts d'honneur. Cet instrument a vu ses engagements fortement réduits. Les objectifs fixés pour cet IF étaient probablement trop ambitieux. Même avec cette mesure, une sous-réalisation n'est pas à exclure.

#### Coexistence de 2 programmes et clôture

Avec l'adoption du programme régional Nouvelle-Aquitaine FEDER-FSE+, en septembre 2022, les premiers dossiers à instruire du nouveau programme 2021-27 l'ont été à la fin de l'année 2022. Les services instructeurs de l'AG poursuivent ainsi la programmation des dossiers 2014-20 tout en appréhendant et mettant en œuvre une nouvelle génération de programme, ce qui représente un enjeu dans l'organisation du travail de ces services.

La clôture prochaine du PO 2014-20 accentue cet effet et engendre une pression supplémentaire pour parvenir aux objectifs fixés.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont
suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues,
le cas échéant.

# 7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre de Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y co dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un	1 - Vers une
programme relevant des Fonds ESI	économie innovante
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe	FEDER
prioritaire ou de la mesure	
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) nº 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon	4 000 000,00
l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	1 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à	⊥ L'instrument financier
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI	2014FR16M2OP009,
apportant des contributions à l'instrument financier	2014FR16M0OP001
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 mars 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments fin	l .
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise et	
paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013	ar wayre furthere roy
5. Nom de l'instrument financier	Fonds de co-
	investissement
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays	14 François de
et ville)	Sourdis - 33 077
	Bordeaux Cedex
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) nº 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) nº 1303/2013  7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour	

les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard,	
par ex., «instruments prêts à l'emploi»	mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, m	
participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou aut	
combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragr	
(UE) n° 1303/2013	1 / 8
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-enterprises)	Non
conformément à SEC/2011/1134 final	
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Oui
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	actions, obligations convertibles
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention,	
bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à	
l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) nº 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38,	Compte fiduciaire
paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE)	
nº 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38,	
paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de	
l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en	
tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, p	
b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point	c), du règlement (UE)
n° 1303/2013] 11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38,	Organisme de droit
paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE)	
n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant	
de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne	
d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière	
internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement	
public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre	l .
professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion	
accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties	
uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	GIE AQUITI
	GESTION
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme	Centre Condorcet -
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	162 avenue du

12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	28 avr. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou	mesure, versées à
l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gesti	on payés [article 46,
paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de	4 000 000,00
financement (en EUR)	4 000 000 00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	4 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	2 000 000,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument	2 000 000,00
financier (en EUR)  15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 000 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 000 000,00
15.1.2. dont Feber (ch EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	0,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	0,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument	0,00
financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	,,,,,
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42,	,,,,,
paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport	
final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées	
conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE)	
nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi	
dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du	
règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013	
(uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au béné	fice des bénéficiaires

finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) nº 1303/2013] 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier soutien aux fonds propres des PME 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier Actions 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, 2 000 000,00 garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 2 000 000,00 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires 0,00 finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR) 25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 0,00 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 0,00 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 0.00 25.1.3. dont FSE (en EUR) 0,00 25.1.4. dont Feader (en EUR) 0,00 25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 0,00 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 0,00 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR) 0,00 27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasiparticipations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de 4 quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit 4 financier 29.1. dont grandes entreprises 0 29.2. dont PME 4 29.2.1. dont micro-entreprises 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR) 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR) 38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR) 38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR) 39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement

2,00

39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-

participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement,

par produit

	39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les
	prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers,
	par produit
	39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des
	Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par
	produit (facultatif)
	40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)
dans sa mise en	VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis
ncier (y compris	place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument finan
f), du règlement	l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point (UE) n° 1303/2013]
Oui	32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de
Oui	l'année de référence
	32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de
	référence, date de la liquidation.
I à l'instrumant	VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ES
différencié visé à	financier, ressources du programme reversées aux instruments financier investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement d'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux ann [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]
6 465,63	35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à
0 403,03	l'instrument financier (en EUR)
0,00	36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds
0,00	ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)
0,00	36.1 dont remboursements de capital (en EUR)
0,00	36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)
0,00	37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément
0,00	aux articles 43 bis et 44
0,00	37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs
0,00	agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les
	moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui
	participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)
0,00	37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion
0,00	supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en
	supportes et pour le paiement des trais de gestion de l'instrument financier (en
	FIIR)
0.00	EUR)  37.3 dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant
0,00	37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant
0,00	37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant
0,00	37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion
0,00	37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments
·	37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)
investissements	37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participa
investissements tions [article 46,	37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participa paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013
investissements tions [article 46,	37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participa paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]  38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument
investissements tions [article 46, ent financier (en	37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participa paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]  38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrume EUR)
investissements tions [article 46,	37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participa paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]  38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrume EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans
investissements tions [article 46, ent financier (en	37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participa paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]  38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrume EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument
investissements tions [article 46, ent financier (en	37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participa paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]  38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrume EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans

121 1	
l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument	
financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38,	
paragraphe 1, point c)] (en EUR)  38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à	0,00
l'instrument financier (en EUR)	0,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à	0,00
l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38,	0,00
paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs	⊥ de la priorité ou de la
mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1	_
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue	CO07 -
l'instrument financier	Investissement
	productif:
	investissements
	privés complétant un
	soutien public aux
	entreprises (hors
	subventions)
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	4 000 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de	1 000 000,00
l'indicateur de réalisation	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue	CO03 -
l'instrument financier	Investissement
	productif: nombre
	d'entreprises
	bénéficiant d'un
	soutien financier
	autre que des
	subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	14,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de	0,00
l'indicateur de réalisation	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue	CO01 -
l'instrument financier	Investissement
	productif: nombre
	d'entreprises
	bénéficiant d'un
41 1 37-1	soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	14,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de	0,00
l'indicateur de réalisation	

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]

1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI

1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un 1 - Vers une

	· · · ·
programme relevant des Fonds ESI	économie innovante
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe	FEDER
prioritaire ou de la mesure	
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier  3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)  1 150 000,00
l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	Lingtonment financies
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI	· 1
apportant des contributions à l'instrument financier	2014FR16M2OP009
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 mars 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments fin	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise e	en œuvre [article 46, ]
paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013] 5. Nom de l'instrument financier	
2. I tom do i mondificial interiore	Fonds prêt d'honneur dédié à
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	la création reprise d'entreprises Pôle interconsulaire 296 boulevard des Saveurs 24660
et ville)	la création reprise d'entreprises Pôle interconsulaire 296 boulevard des
et ville)  7. modalités de mise en œuvre	la création reprise d'entreprises Pôle interconsulaire 296 boulevard des Saveurs 24660 Coulounieix- Chamiers
7. modalités de mise en œuvre 7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	la création reprise d'entreprises  Pôle interconsulaire 296 boulevard des Saveurs 24660 Coulounieix-
7. modalités de mise en œuvre 7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI 7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	la création reprise d'entreprises Pôle interconsulaire 296 boulevard des Saveurs 24660 Coulounieix- Chamiers Non
7. modalités de mise en œuvre 7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI 7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union 7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	la création reprise d'entreprises Pôle interconsulaire 296 boulevard des Saveurs 24660 Coulounieix- Chamiers
7. modalités de mise en œuvre 7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI 7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union 7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4,	la création reprise d'entreprises Pôle interconsulaire 296 boulevard des Saveurs 24660 Coulounieix- Chamiers  Non  Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe
7. modalités de mise en œuvre 7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) nº 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI 7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union 7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) nº 1303/2013 7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à	la création reprise d'entreprises Pôle interconsulaire 296 boulevard des Saveurs 24660 Coulounieix- Chamiers  Non  Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe
7. modalités de mise en œuvre 7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI 7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union 7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013 7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	la création reprise d'entreprises Pôle interconsulaire 296 boulevard des Saveurs 24660 Coulounieix- Chamiers  Non  Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché

par ex., «instruments prêts à l'emploi»	mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, mi	crocrédits, garanties
participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autr	res formes de soutier
combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragra	aphe 7, du règlemen
(UE) nº 1303/2013	
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Ou
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-enterprises)	Ou
conformément à SEC/2011/1134 final	
9.0.3. Garanties	Noi
9.0.4. Actions	Noi
9.0.5. Quasi-participations	Noi
9.0.6. Autres produits financiers	Noi
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Noi
• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	INO
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention,	
bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à	
l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) nº 1303/2013	~ ~ ~
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38,	Compte fiduciaire
paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE)	
nº 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38,	
paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de	
l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en	
tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière  III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, pa	ragraphe 1, points a)
tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, pa b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point on° 1303/2013]	ragraphe 1, points a)
tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière  III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, pa b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point o n° 1303/2013]  11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	ragraphe 1, points a) e), du règlement (UE
tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière  III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, pa b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point on° 1303/2013]  11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier  11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38,	oragraphe 1, points a) e), du règlement (UE  Organisme de droit
tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière  III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, pa b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point o n° 1303/2013]  11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier  11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE)	Organisme de droit public ou de droit
tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière  III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, pa b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point on 1303/2013]  11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier  11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant	oragraphe 1, points a) e), du règlement (UE  Organisme de droit
tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière  III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, pa b) et c), du règlement (UE) nº 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point on 1303/2013]  11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier  11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne	Organisme de droit public ou de droit
tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière  III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, pa b) et c), du règlement (UE) nº 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point on 1303/2013]  11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier  11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière	Organisme de droit public ou de droit
tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière  III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, pa b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point on 1303/2013]  11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier  11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement	Organisme de droit public ou de droit
tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière  III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, pa b) et c), du règlement (UE) nº 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point on 1303/2013]  11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier  11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) nº 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre	Organisme de droit public ou de droit
tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière  III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, pa b) et c), du règlement (UE) nº 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point on 1303/2013]  11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier  11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) nº 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion	Organisme de droit public ou de droit
tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière  III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, pa b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point on° 1303/2013]  11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier  11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties	Organisme de droit public ou de droit
tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière  III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, pa b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point on 1303/2013]  11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier  11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière  III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, pa b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point on° 1303/2013]  11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier  11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties	Organisme de droit public ou de droit
tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière  III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, pa b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point on 1303/2013]  11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier  11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière  III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, pa b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point on 1303/2013]  11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier  11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)  11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Organisme de droit public ou de droit privé  Initiative Nouvelle-
tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière  III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, pa b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point on 1303/2013]  11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier  11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé  Initiative Nouvelle-Aquitaine
tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière  III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, pa b) et c), du règlement (UE) nº 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point on 1303/2013]  11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier  11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) nº 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)  11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Organisme de droit public ou de droit privé  Initiative Nouvelle-Aquitaine Centre Condorcet
tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière  III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, pa b) et c), du règlement (UE) nº 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point on 1303/2013]  11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier  11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) nº 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)  11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Organisme de droit public ou de droit privé  Initiative Nouvelle-Aquitaine Centre Condorcet 162, avenue du
tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière  III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, pa b) et c), du règlement (UE) nº 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point on 1303/2013]  11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier  11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) nº 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)  11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Organisme de droit public ou de droit privé  Initiative Nouvelle-Aquitaine Centre Condorcet 162, avenue du docteur Schweitzer 33600 Pessac
tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière  III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, pa b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point on 1303/2013]  11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier  11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)  11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier  11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Organisme de droit public ou de droit privé  Initiative Nouvelle-Aquitaine Centre Condorcet 162, avenue du docteur Schweitzer 33600 Pessac Choix conformément
tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière  III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, pa b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point on 1303/2013]  11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier  11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)  11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier  11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Organisme de droit public ou de droit privé  Initiative Nouvelle-Aquitaine Centre Condorcet 162, avenue du docteur Schweitzer 33600 Pessac
tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière  III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, pa b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point on 1303/2013]  11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier  11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)  11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier  11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Organisme de droit public ou de droit privé  Initiative Nouvelle-Aquitaine Centre Condorcet 162, avenue du docteur Schweitzer 33600 Pessac Choix conformément aux règles de la

œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en	21 mars 2019
œuvre l'instrument financier	
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité o	ı mesure, versées à
l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gest	ion payés [article 46,
paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) nº 1303/2013	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de	2 300 000,00
financement (en EUR)	
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 150 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 150 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument	2 145 000,00
financier (en EUR)	
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	375 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	375 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 770 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	1 770 000,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument	
financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du	
programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42,	
paragraphe 2, du règlement (UE) nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport	
final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées	
conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE)	
nº 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi	
dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du	
règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier	
conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) nº 1303/2013	
(uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au béné	
finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financie	
dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité	ou mesure [article 46,
paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	prêt d'honneur
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt

24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts,	0,00
garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les	
bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires	
finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou,	
dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires	
finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-	
participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par	
produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de	
quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires	
finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit	
financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties	
fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total	
engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de	
paiement sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'inst	rument financier (en
EUR)	,
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau	
des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau	
du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38,	
paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	[
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	2,00
participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement,	
par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les	
F	

prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des	
Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par	
produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accom	
place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument	
l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, ]	
(UE) nº 1303/2013	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de	Oui
l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de	
référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds	ESI à l'instrument
financier, ressources du programme reversées aux instruments finan-	
investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitem	_
l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux	
[article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	•
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à	541,83
l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds	187 809,97
ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	187 809,97
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément	0,00
aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs	0,00
agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les	
moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui	
participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion	0,00
supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en	
EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant	0,00
nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant	
d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion	
active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments	
financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté	
réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et part	icipations [article 46]
paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'inst	rument financier (en
EUR)	1 1 5 0 0 0 0 0
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans	1 150 000,00
l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument	
financier (en EUR)	
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans	
l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument	
financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38,	
paragraphe 1, point c)] (en EUR)	

38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	2 145 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	2 145 000,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à	Ź
l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38,	
paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs of	le la priorité ou de la
mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 13	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue	CO07 -
l'instrument financier	Investissement
i iisii iineii jiitiiteei	productif:
	investissements
	privés complétant un
	soutien public aux
	entreprises (hors
	subventions)
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	1 150 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de	2 145 000,00
l'indicateur de réalisation	,
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue	CO01 -
l'instrument financier	Investissement
	productif: nombre
	d'entreprises
	bénéficiant d'un
	soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	268,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue	CO05 -
l'instrument financier	Investissement
•	productif: nombre de
	nouvelles entreprises
	bénéficiant d'un
	soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	268,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de	0,00
l'indicateur de réalisation	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue	CO03 -
l'instrument financier	Investissement
<b>y</b>	productif: nombre
	d'entreprises
	bénéficiant d'un
	soutien financier
	autre que des
	subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	268,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de	0,00
l'indicateur de réalisation	0,00
I HIGICALCHI UT ITAIISAHUH	

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre de Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n	-
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y codans le cadre des Fonds ESI	mpris le ou les Fonds,
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un	1 - Vers une
programme relevant des Fonds ESI	économie innovante
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe	FEDER
prioritaire ou de la mesure	
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) nº 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	150 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l	'instrument financier
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI	2014FR16M2OP009,
apportant des contributions à l'instrument financier	2014FR16M0OP001
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 mars 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments fin	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise e paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds prêts
	d'honneur dédiés au développement d'entreprises
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Pole interconsulaire 296 boulevard des Saveurs 24660 Coulounieix- Chamiers
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) nº 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché

7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de	
gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour	
les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à	
l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard,	Instrument sur
par ex., «instruments prêts à l'emploi»	mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, mi	crocrédits, garanties,
participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autr	res formes de soutien
combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragra	aphe 7, du règlement
(UE) nº 1303/2013	
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-enterprises)	Oui
conformément à SEC/2011/1134 final	
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention,	
bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à	
l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38,	Compte fiduciaire
paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE)	_
nº 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38,	
paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de	
l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en	
tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	et, le cas échéant, de
l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, pa	
b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c	e), du règlement (UE)
nº 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	т.
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38,	Organisme de droit
paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE)	public ou de droit
nº 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant	privé
de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne	
d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière	
internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement	
public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre	
professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion	
accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties	
uniquement)	<b>*</b> • • • • •
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Initiatiative
	Aquitaine-Limousin-
	Poitou-Charentes
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme	Pole interconsulaire
mettant en œuvre l'instrument financier	296 boulevard des

	Saveurs 24660 Coulounieix-
	Chamiers
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument	Choix conformément
financier: passation de marché public; autre procédure	aux règles de la
imancier, passation de marche public, autre procedure	directive relative aux
	marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en	marches publics
œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en	21 mars 2019
œuvre l'instrument financier	21 111a18 2019
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou	ı mesure versées à
l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gesti	
paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	on payes farticle 40,
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de	235 441,20
financement (en EUR)	255 441,20
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	150 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	150 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	130 000,00
14.1.3. don't FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	106 201 00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument	196 201,00
financier (en EUR)	125,000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	125 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	125 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	71.201.00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	71 201,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	0,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	71 201,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument	
financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du	
programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42,	
paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport	
final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées	
conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi	
dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du	
règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier	

conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR) V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) nº 1303/2013] prêt d'honneur 22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier 22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier Prêt 24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, 0.00 garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR) 24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR) 25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR) 25.1.1. dont FEDER (en EUR) 25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) 25.1.3. dont FSE (en EUR) 25.1.4. dont Feader (en EUR) 25.1.5. dont FEAMP (en EUR) 25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR) 25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR) 27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasiparticipations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit 28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit 29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier 29.1. dont grandes entreprises 29.2. dont PME 29.2.1. dont micro-entreprises 29.3. dont particuliers/personnes physiques 29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux 29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux 33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt 34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR) 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en 38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau

des bénéficiaires finaux (en EUR)

38.3.1. dont contributions publiques (en EUR) 38.3.2. dont contributions privées (en EUR)

38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau	
du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38,	
paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	2,00
participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement,	
par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les	
prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers,	
par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des	
Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par	
produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accon	nplis dans sa mise en
place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, p (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de	Oui
l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de	
référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds	ESI à l'instrument
financier, ressources du programme reversées aux instruments finar investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitem l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux larticle 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (IJE) n° 1303/2013]	ent différencié visé à
investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitem l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à	ent différencié visé à
investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitem l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	ent différencié visé à années précédentes 371,08
investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitem l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à	ent différencié visé à années précédentes 371,08
investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitem l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds	ent différencié visé à années précédentes 371,08
investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitem l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	2 428,00
investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitem l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)  36.1 dont remboursements de capital (en EUR)  36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément	2 428,00
investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitem l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)  36.1 dont remboursements de capital (en EUR)  36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	2 428,00
investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitem l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)  36.1 dont remboursements de capital (en EUR)  36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44  37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs	2 428,00
investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitem l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)  36.1 dont remboursements de capital (en EUR)  36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44  37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les	2 428,00
investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitem l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)  36.1 dont remboursements de capital (en EUR)  36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44  37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui	2 428,00
investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitem l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)  36.1 dont remboursements de capital (en EUR)  36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44  37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	2 428,00
investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitem l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)  36.1 dont remboursements de capital (en EUR)  36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44  37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)  37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion	2 428,00
investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitem l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)  36.1 dont remboursements de capital (en EUR)  36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44  37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)  37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en	2 428,00
investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitem l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)  36.1 dont remboursements de capital (en EUR)  36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44  37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)  37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	2 428,00
investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitem l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)  36.1 dont remboursements de capital (en EUR)  36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44  37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)  37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en	2 428,00
investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitem l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) nº 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)  36.1 dont remboursements de capital (en EUR)  36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44  37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)  37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)  37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant	2 428,00
investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitem l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)  36.1 dont remboursements de capital (en EUR)  36.2 dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44  37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)  37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)  37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion	2 428,00
investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitem l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)  36.1 dont remboursements de capital (en EUR)  36.2 dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44  37.1 dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)  37.2 dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)  37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments	ent différencié visé à années précédentes
investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitem l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)  36.1 dont remboursements de capital (en EUR)  36.2 dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44  37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)  37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)  37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	ent différencié visé à années précédentes 371,08 4 856,00 2 428,00 2 428,00
investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitem l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)  36.1 dont remboursements de capital (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44  37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)  37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)  37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments	## des investissements

paragraphe 2, point h), du règlement (UE) nº 1303/2013]

trument financier (e	38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'inst
	38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUP)
	financier (en EUR)  38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38,
	paragraphe 1, point c)] (en EUR)
196 201,0	38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à
	l'instrument financier (en EUR)
	38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)
196 201,0	38.2.2. dont contributions privées (en EUR)
1	38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à
	l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38,
	paragraphe 1, point c)] (en EUR)
	IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs d
	mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 13
CO07 Investissemen	41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue
	l'instrument financier
producti investissemen	
privés complétant u	
soutien public au	
entreprises (ho	
subvention	
85 441,2	41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation
	41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation
CO01	41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue
Investisseme	l'instrument financier
productif: nomb	
d'entrepris	
bénéficiant d'u	
soutie	
13,0	41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation
0,0	41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation
CO03	41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue
Investisseme	l'instrument financier
productif: nomb	
d'entrepris	
bénéficiant d'u	
soutien financi	
autre que de	
subvention	
13,0	41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation
0,0	41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre de Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n	o 1303/2013]
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y co dans le cadre des Fonds ESI	mpris le ou les Fonds,
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	10 - Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	13 - Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	3 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI	2014FR16M2OP009,
apportant des contributions à l'instrument financier	2014FR16M0OP001
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	1 juin 2021
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments fin	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise et paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	en œuvre [article 46,
5. Nom de l'instrument financier	Nouvelle-Aquitaine Co-investissement REACT UE
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	14 rue François de Sourdis 33 077 Bordeaux Cedex
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4,	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou

points a) b) a) at d) do madern out (UE) vo 1202/2012	manya11 / //
points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013 7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de	nouvellement créées
gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour	
les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à	
l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard,	Instrument s
par ex., «instruments prêts à l'emploi»	mesu
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, mi	
participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autre combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragra (UE) n° 1303/2013	es formes de soutie
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	No
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-enterprises)	No
conformément à SEC/2011/1134 final	
9.0.3. Garanties	No
9.0.4. Actions	0
9.0.5. Quasi-participations	No
2.0.6. Autres produits financiers	0
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	No
9.1. Description de l'autre produit financier	obligation convertibles, prêts participatifs
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention,	
bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à	
L'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	G
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38,	Compte fiduciaire
paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE)	
nº 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de	
l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en	
tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	ot la ses échéant «
l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, pa b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point on 1303/2013] 11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	aragraphe 1, points a
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38,	Organisme de droit
paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE)	public ou de droit
nº 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant	privé
de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne	
d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière	
i investissement, Ponds europeen d'investissement, institution imancière	
nternationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre	
nternationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre	
nternationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion	
internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties	
internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)  11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier  11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme	Mcapital Partners 11 rue des Gamins

111	22000 7
mettant en œuvre l'instrument financier	33000 Bordeaux
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument	Choix conformément
financier: passation de marché public; autre procédure	aux règles de la
	directive relative aux
	marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en	
œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en	22 sept. 2022
œuvre l'instrument financier	
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou	mesure, versées à
l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gesti	
paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013	1 0 1
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de	3 000 000,00
financement (en EUR)	
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	3 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	3 000 000,00
14.1.3. don't FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	750 000 00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument	750 000,00
financier (en EUR)	
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	750 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	750 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument	
financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du	
programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42,	
paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport	
final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées	
conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE)	
n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi	
dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du	
règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier	
conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013	
(uniquement pour le rapport final) (en EUR)	

22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Soutien aux fonds propres des PME
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts,	0,00
garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires	
finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou,	
dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires	
finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-	4
participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par	
produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de	
quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit	
financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'ins EUR)	trument financier (en
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau	
des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau	
du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38,	
paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financemen	<u> </u> <del> </del>
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	2,00
participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement,	2,00
participations/ autico produito iniunororo, on reterence a raccora de illiancontent,	T. Control of the Con

39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit 39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif) 40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR) 41. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise e place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compriberganisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlemen (UE) n° 1303/2013] 32. Indiquer si l'instrument financier détait toujours opérationnel à la fin de l'année de référence date de la liquidation. 411. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier; ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir de investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé l'article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013] 35. Intérêts et autres gains générés par les paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI à 0,0 37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 37.2. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) 37.3. dont montants destinés	par produit	
prets/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, para produit  39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)  40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)  VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise e place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compri l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]  32. Indiquer is l'instrument financier rétait toujours opérationnel à la fin de l'année de référence date de la liquidation.  VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir de investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé l'article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI à 0,0  26.2 dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)  37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des fraits de gestion de l'instrument financier (en EUR)  37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  37.4. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fon		
par produit 39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les préts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif) 40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR) VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise e place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compri l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlemen (UE) n° 1303/2013] 32. Indiquer si l'instrument financier rétait toujours opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.  Valumée de référence  22.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.  Valumée de référence  (article 43 bis et valeur des investissements unitsés pour le traitement différencié visé l'article 43 et autres gains générés par les soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir de investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé l'article 43 paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à 0,0  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds  ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)  36. 1 dont remboursements de capital (en EUR)  36. 2 dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)  37. Montant total d'autres contribution des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement des frais de gestion de l'instrument financier n'en eu qui participent de l'evonomie de marché qui fournissent les mouyens de contrepartie au soutien des	<u>.</u>	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les préts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatit)  40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)  41. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise e place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compri l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlemen (UE) n° 1303/2013]  32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence date de la liquidation.  40. VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier; ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir de investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé l'article 45 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédente [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à 0,0 (instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI à 0,0 (instrument financier (en EUR)  36. Idont remboursements de capital (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44  37. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiar final (en EUR)  37. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)  37. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion active de l		
produit (facultatif)  10. Valcur des investissements et des participations en actions (en EUR)  VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise e place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compri l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlemen (UE) n° 1303/2013]  32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence  32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.  VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir de investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé l'article 45 bis et valeur des investissements que a pains générés par des paiement (UE) n° 1303/2013]  33. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI à 0,0  Winstrument financier (en EUR)  37. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)  38. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44  37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économic de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement des frais de gestion de l'enstrument financier ou qui participent à l'investissement des frais de gestion de l'instrument financier ou qui participent à l'investissement des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investis	•	
produit (facultatif) 40. Valcur des investissements et des participations en actions (en EUR) 47. I Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise e place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compri l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlemen (UE) n° 1303/2013] 48. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence date de la liquidation. 49. Il ntérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers d'investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé l'article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013] 40. Intérêts et autres gains générés par des paiement (UE) n° 1303/2013] 41. Intérêts et autres gains générés par des paiement (UE) n° 1303/2013] 42. Intérêts et autres gains générés par des paiement (UE) n° 1303/2013] 43. Intérêts et autres gains générés par des paiement (UE) n° 1303/2013] 44. Intérêts et autres gains générés par des paiement (UE) n° 1303/2013] 45. Intérêts et autres gains générés par des paiement (UE) n° 1303/2013] 46. Intérêts et autres gains générés par des paiement (UE) n° 1303/2013] 47. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI à 0,0 48. Intérêts et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 48. Que de la trésorer de de référence (en EUR) 48. Que de la des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44 48. Que de la trésorer de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR) 48. Que de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument fina	•	
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)  VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise e place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]  32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence 32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence date de la liquidation.  VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir de investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédente article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI à 0,0  ESI avant la fin de l'année de réfèrence (en EUR)  36. J. dont remboursements de capital (en EUR)  36. J. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)  36. J. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agrissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contreparite au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  37. J. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)  37. J. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)  37. J. dont montants destinés à la compensation de l'effet de levier escompté des investissement d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en		
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise e plorganisme mettant en œuvre l'instrument financier (y compri l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlemen (UE) n° 1303/2013] 32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence 32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation. VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir de investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédente [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013] 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à [0,0] 36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI à [0,0] 36. Adont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 36. I dont remboursements de capital (en EUR) 37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44 37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR) 37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) 37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organisme	• ` /	
place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compri l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlemen (UE) n° 1303/2013]  32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence 32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.  VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir de investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédente larticle 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à 0,0 l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI à 0,0 l'instrument financier de réfèrence (en EUR)  36. I dont remboursements de capital (en EUR)  36. 2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44  37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)  37.3. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)  37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatif	<u> </u>	
l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013] 32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence 32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.  VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir de investissements visée aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédente [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013] 35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à [instrument financier (en EUR)] 36. Montants reversées à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI aux ant la fin de l'année de réfèrence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2, dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR) 37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) 37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 37.3. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR) 37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR) 37.1. The participation		
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence 32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.  VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir de investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédente [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à 0,0 l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI a' 0,0 l'instrument financier (en EUR)  36. I dont remboursements de capital (en EUR)  36. John temboursements de capital (en EUR)  36. John temboursements de capital (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44  37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)  37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)  37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  37.3. dont montants destinés à la compensation de l'effet de levier escompté des investissement financiers (en EUR)  3	•	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence 32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.  VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir de investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédente [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI a capital (en EUR)  36.1 dont remboursements de capital (en EUR)  36.2 dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44  37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économic de marché qui fournissent les amoyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)  37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)  37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  37.1. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissement réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46 paragraph	- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	ooint f), du règlemen
l'année de référence 32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.  VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir de investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédente [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à 0,0 l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI à 0,0 l'instrument financier (en EUR)  36.1 dont remboursements de capital (en EUR)  36.2 dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44  37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)  37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)  37.3. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)  37.3. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)  37.4. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  37.2. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contr		Ou
22.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.  VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir de investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédente [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à 0,0 l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI à 0,0 l'avant la fin de l'année de référence (en EUR)  36.1 dont remboursements de capital (en EUR)  36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)  37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)  37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)  37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  37.1. WIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissement réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46 paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]  38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord		Ou
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir de investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédente [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI à 0,0 ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)  36. Al dont remboursements de capital (en EUR)  36. Al dont remboursements de capital (en EUR)  36. Al dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44  37. I. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)  37. 2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)  37. 37. 30. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissement réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 40 paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]  38. Montant total d'autres contributions,		
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir de investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédente larticle 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à 0,0 l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI à 0,0 et l'année de référence (en EUR)  36. I dont remboursements de capital (en EUR)  36. Al dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44  37. I. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)  37. 2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)  37. 3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorcrie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissement réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 40 paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]  38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (e EUR)  38. I. M	1 1	
financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir de investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédente larticle 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013   35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à 0,0 l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)  36.1 dont remboursements de capital (en EUR)  36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44  37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)  37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)  37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissement réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 40 paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]  38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument	,	FCI > 1924
investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédente [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à 0,0 l'instrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)  36.1 dont remboursements de capital (en EUR)  36.2 dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44  37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)  37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)  37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissement réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 40 paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]  38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (e EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans		
l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédente article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013  35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à 0,0 l'instrument financier (en EUR) 36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR) 36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44 37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs augissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR) 37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) 37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissement réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46 paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013] 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (e EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument	,	_
Article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013    35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à 0,0 l'instrument financier (en EUR)   0,0     36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)   0,0     36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)   0,0     36. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)   0,0     37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44   0,0     37. Montant gayés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)   0,0     37. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)   0,0   0,0     37. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)   0,0	•	
73. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à 0,0 l'instrument financier (en EUR)  74. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)  75. Indont remboursements de capital (en EUR)  76. Alont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)  77. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44  78. Indont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)  78. John montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)  78. John montants destinés à la compensation des pertes dans le montant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  78. VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissement réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46 paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013    78. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument		années précédente
Pinstrument financier (en EUR)  36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)  36.1 dont remboursements de capital (en EUR)  36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44  37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)  37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)  37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissement réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 40 paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]  38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (e EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument		
26. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)  36.1 dont remboursements de capital (en EUR)  36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44  37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)  37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)  37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissement réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 40 paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]  38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (e EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument	35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à	0,0
ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)  36.1 dont remboursements de capital (en EUR)  37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44  37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)  37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)  37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissement réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46 paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]  38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (e EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument	l'instrument financier (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37.1. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44 37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR) 37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) 37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissement réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 40 paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013   38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (e EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument	36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds	0,0
36.1 dont remboursements de capital (en EUR) 36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR) 37.1. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44 37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR) 37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) 37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR) VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissement réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 40 paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013   38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (e EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument	ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44 37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR) 37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) 37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR) WIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissement réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46 paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013] 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (e EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument		0.0
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44 37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR) 37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) 37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissement réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46 paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013] 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (e EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument	1 \	
aux articles 43 bis et 44  37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)  37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)  37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant mominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46 paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]  38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (e EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument		
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)  37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)  37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissement réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46] paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]  38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (e EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument		0,0
agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)  37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)  37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissement réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46 paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013  38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (e EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument		0.0
moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)  37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)  37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissement réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46 paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]  38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (e EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument		0,0
participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)  37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)  37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissement réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46 paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013 [ 38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (e EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument		
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR) 37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissement réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46 paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]  38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (e EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument	•	
supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)  37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissement réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46 paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]  38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (e EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument	• •	0.0
EUR)  37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissement réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46 paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]  38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (e EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument	1 1	0,0
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissement réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46 paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]  38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (e EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument	11 1 1	
nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissement réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46 paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]  38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (e. EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument	,	
d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissement réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46 paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]  38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (e EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument	<u> </u>	0,0
active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissement réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46 paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]  38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (e EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument		
MIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissement réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46 paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]  38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (e. EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument		
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissement réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46 paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]  38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (e EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument	d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion	
réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46 paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]  38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (e EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument		
réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46 paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]  38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (e EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument	active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (e. EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument	active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	des investissement
EUR) 38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans 0,0 l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument	active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et part	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument 0,0	active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et part paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	icipations [article 46
l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument	active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et partiparagraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]  38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'inst	icipations [article 46
	active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et part paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]  38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'inst EUR)	icipations [article 46
	active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)  VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et part paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]  38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'inst EUR)  38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans	icipations [article 46

20 1 A. Contribution ou titro du produit financier de la DEL engação dens	0,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans	0,00
l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument	
financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38,	
paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à	0,00
l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à	0,00
l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38,	
paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs d	le la priorité ou de la
mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) nº 13	303/2013]
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue	CO01 -
l'instrument financier	Investissement
	productif: nombre
	d'entreprises
	bénéficiant d'un
	soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	4,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de	0,00
l'indicateur de réalisation	,

# 9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

	Tuoicua I I. Tiction	s menes pour s	atibian can	r comantic	ms on ante general	ies appireusies			
[	Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales | Critères non respectés | Mesures prises | Date limite | Organismes responsables | Action achevée dans les délais

Critères remplis Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes Commentaire

## 10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

## 10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

				- FJ-								
Pro	jet CCI	Statut	Total des	Coûts totaux	Date	de Date d'accord/approbation tacite	Date prévue pour le début de la	Date	Axes prioritaires/priorités	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des	État d'avancement actuel - progrès Résultats	Date de signature du Observations
		du GP	investissements	éligibles	notification/soumission	par la Commission	mise en œuvre (année,	d'achèvement	d'investissement	dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au	physiques - Principale phase de mise en principaux	premier marché de
					prévue		trimestre)	prévue		coût total éligible)	œuvre du projet	travaux

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face	7

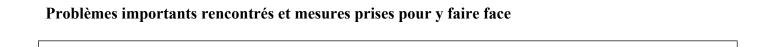
Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

## 10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du	CCI Phase de mise en	Montant total de	s Total de l'aide	Contribution du PO	Axe	Type de	Soumission [prévue] à la	Date [prévue] pour le début de	Fin	Principaux résultats et	Total des dépenses éligibles certifiées	Observations
PAC	œuvre du PAC	coûts éligibles	publique	au PAC	prioritaire	PAC	Commission	la mise en œuvre	[prévue]	réalisations	auprès de la Commission	



#### **PARTIE B**

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	9 - Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leur accès pour les néo-aquitains.
Axe prioritaire	1 - Vers une économie innovante
• • • •	
Axe prioritaire	10 - Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique
Axe prioritaire	11 - Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique
	12 A
Axe prioritaire	12 - Assistance technique FEDER REACT-UE
Axe prioritaire	13 - Assistance technique FSE REACT-UE
A wa mmi a mita ina	2. Transition wars was footonic disambarate.
Axe prioritaire	2 - Transition vers une économie décarbonnée
Axe prioritaire	3 - Aménagement et usages numériques
Axe prioritaire	A. Compátonos et seveir feiro
Axe prioritaire	4 - Compétences et savoir-faire
Axe prioritaire	5 - Patrimoine environnemental

6 - Cohésion territoriale	
7 - ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER	

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
2	52 808 717,25	272,38%
5	2 450 089,18	19,12%
6	571 488,67	4,54%
Total	55 830 295,10	30,86%

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

- 12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013
- 12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes
Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:
<ul> <li>□ Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)</li> <li>□ Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)</li> <li>□ Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)</li> <li>□ Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)</li> <li>□ Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)</li> </ul>

FR FR

14.5. I	Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant
pauvret	Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la é ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées e sonnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

## 16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

FR FR

## 17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

FR FR

### **DOCUMENTS**

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	2 mai 2023	20230331_ResumeCitoyen_RAMO2022	Ares(2023)3767369	Résumé à l'intention des citoyens	31 mai 2023	n0040ns0

## RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 2, catégorie de région: T, année: 2021 (0,00 < 529,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 2, catégorie de région: T, année: 2022 (0,00 < 529,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 4, catégorie de région: T, année: 2014 (87,00 < 123,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 4, catégorie de région: T, année: 2015 (98,00 < 123,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 4, catégorie de région: T, année: 2016 (100,00 < 123,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 4, catégorie de région: T, année: 2017 (92,00 < 123,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 4, catégorie de région: T, année: 2018 (86,00 < 123,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 4, catégorie de région: T, année: 2019 (90,00 < 123,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 4, catégorie de région: T, année: 2020 (54,00 < 123,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 4, catégorie de région: T, année: 2021 (85,00 < 123,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 4, catégorie de région: T, année: 2022 (100,00 < 123,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1.2, indicateur: 1bR1b, catégorie de région: T, année: 2018 (0,00 < 118,60). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1.2, indicateur: 1bR1b, catégorie de région: T, année: 2019 (0,00 < 118,60). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1.2, indicateur: 1bR1b, catégorie de région: T, année: 2020 (0,00 < 118,60). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1.2, indicateur: 1bR1b, catégorie de région: T, année: 2021 (0,00 < 118,60). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1.2, indicateur: 1bR1b, catégorie de région: T, année: 2022 (0,00 < 118,60). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1.3, indicateur: 7, catégorie de région: T, année: 2014 (0,00 < 89,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1.3, indicateur: 7, catégorie de région: T, année: 2015 (0,00 < 89,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1.3, indicateur: 7, catégorie de région: T, année: 2016 (0,00 < 89,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1.3, indicateur: 7, catégorie de région: T, année: 2017 (0,00 < 89,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1.3, indicateur: 7, catégorie de région: T, année: 2018 (0,00 < 89,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1.3, indicateur: 7, catégorie de région: T, année: 2020 (0,00 < 89,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.4, indicateur: 8, catégorie de région: T, année: 2014 (11.90 < 12.60). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.4, indicateur: 8, catégorie de région: T, année: 2015 (10,10 < 12,60). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.4, indicateur: 8, catégorie de région: T, année: 2016 (10,10 < 12,60). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.4, indicateur: 8, catégorie de

Gravité	Code	Messages
		région: T, année: 2017 (10,60 < 12,60). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.4, indicateur: 8, catégorie de région: T, année: 2018 (12,00 < 12,60). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.4, indicateur: 8, catégorie de région: T, année: 2022 (0,00 < 12,60). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.4, indicateur: 9, catégorie de région: T, année: 2014 (0,00 < 69,40). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.4, indicateur: 9, catégorie de région: T, année: 2015 (0,00 < 69,40). Veuillez vérifier.
Avertissement		La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.4, indicateur: 9, catégorie de région: T, année: 2016 (0,00 < 69,40). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.4, indicateur: 9, catégorie de région: T, année: 2018 (0,00 < 69,40). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.4, indicateur: 9, catégorie de région: T, année: 2019 (0,00 < 69,40). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.4, indicateur: 9, catégorie de région: T, année: 2020 (0,00 < 69,40). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.4, indicateur: 9, catégorie de région: T, année: 2021 (0,00 < 69,40). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.4, indicateur: 9, catégorie de région: T, année: 2022 (0,00 < 69,40). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 1.5, indicateur: IR10b, catégorie de région: T, année: 2014 (2 601,00 < 2 619,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 1.5, indicateur: IR10b, catégorie de région: T, année: 2015 (2 586,00 < 2 619,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 1.5, indicateur: IR10b, catégorie de région: T, année: 2016 (2 574,00 < 2 619,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 1.5, indicateur: IR10b, catégorie de région: T, année: 2017 (2 567,00 < 2 619,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 1.5, indicateur: IR10b, catégorie de région: T, année: 2018 (2 605.00 < 2 619.00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 1.5, indicateur: IR10b, catégorie de région: T, année: 2021 (0,00 < 2 619,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 1.5, indicateur: IR10b, catégorie de région: T, année: 2022 (0,00 < 2 619,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: 2.1, indicateur: 12, catégorie de région: T, année: 2020 (0,00 < 42,99). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: 2.1, indicateur: 12, catégorie de région: T, année: 2021 (0,00 < 42,99). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 2.4, indicateur: 4Er2, catégorie de région: T, année: 2015 (68 524 611,00 < 69 606 392,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 2.4, indicateur: 4Er2, catégorie de région: T, année: 2016 (63 420 616,00 < 69 606 392,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 2.4, indicateur: 4Er2, catégorie de région: T, année: 2017 (62 754 617,00 < 69 606 392,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 2.4, indicateur: 4Er2, catégorie de région: T, année: 2018 (44 257 933,00 < 69 606 392,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 2.4, indicateur: 4Er2, catégorie de région: T, année: 2019 (56 826 641,00 < 69 606 392,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 2.4, indicateur: 4Er2, catégorie de région: T, année: 2020 (40 557 414,00 < 69 606 392,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 2.4, indicateur: 4Er2, catégorie de région: T, année: 2021 (0,00 < 69 606 392,00). Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6c, objectif spécifique: 6.1, indicateur: IR19b, catégorie de région: T, année: 2020 (0,00 < 1 246 680,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6c, objectif spécifique: 6.1, indicateur: IR19b, catégorie de région: T, année: 2021 (886,00 < 1 246 680,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6c, objectif spécifique: 6.1, indicateur: IR19b, catégorie de région: T, année: 2022 (0,00 < 1 246 680,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: 6.2, indicateur: 20, catégorie de région: T, année: 2017 (0,00 < 0,21). Veuillez vérifier.
Avertissement		La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: 6.2, indicateur: 20, catégorie de région: T, année: 2018 (0,00 < 0,21). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: 6.2, indicateur: 20, catégorie de région: T, année: 2019 (0,00 < 0,21). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: 6.2, indicateur: 20, catégorie de région: T, année: 2020 (0,00 < 0,21). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: 6.2, indicateur: 20, catégorie de région: T, année: 2021 (0,00 < 0,21). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: 6.2, indicateur: 20, catégorie de région: T, année: 2022 (0,00 < 0,21). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 2, catégorie de région: T, année: 2014 (562,00 > 550,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 2, catégorie de région: T, année: 2015 (600,00 > 550,00). Veuillez vérifier.
Avertissement		La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 2, catégorie de région: T, année: 2016 (672,00 > 550,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 2, catégorie de région: T, année: 2017 (717,00 > 550,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 2, catégorie de région: T, année: 2018 (814,00 > 550,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 2, catégorie de région: T, année: 2019 (1 048,00 > 550,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 2, catégorie de région: T, année: 2020 (964,00 > 550,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 3, catégorie de région: T, année: 2014 (45,00 > 44,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 3, catégorie de région: T, année: 2015 (56,00 > 44,00). Veuillez vérifier.
Avertissement		La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 3, catégorie de région: T, année: 2016 (50,00 > 44,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 3, catégorie de région: T, année: 2017 (52,00 > 44,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 3, catégorie de région: T, année: 2018 (50,00 > 44,00). Veuillez vérifier.
Avertissement		La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 3, catégorie de région: T, année: 2019 (60,00 > 44,00). Veuillez vérifier.
Avertissement		La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 3, catégorie de région: T, année: 2020 (64,00 > 44,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 3, catégorie de région: T, année: 2021 (72,00 > 44,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1.1, indicateur: 3, catégorie de région: T, année: 2022 (79,00 > 44,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1.2, indicateur: 1bR1b, catégorie de région: T, année: 2016 (143,03 > 130,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	t 2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1.2, indicateur: 1bR1b, catégorie de région: T, année: 2017 (149,03 > 130,00). Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1.3, indicateur: 7, catégorie de région: T, année: 2019 (230,00 > 100,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1.3, indicateur: 7, catégorie de région: T, année: 2021 (302,00 > 100,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.4, indicateur: 8, catégorie de région: T, année: 2021 (15,70 > 14,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1.4, indicateur: 9, catégorie de région: T, année: 2017 (75,00 > 73,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: 2.1, indicateur: 12, catégorie de région: T, année: 2014 (61,21 > 55,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: 2.1, indicateur: 12, catégorie de région: T, année: 2016 (59,14 > 55,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: 2.1, indicateur: 12, catégorie de région: T, année: 2018 (64,58 > 55,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: 2.1, indicateur: 12, catégorie de région: T, année: 2019 (57,51 > 55,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 2a, objectif spécifique: 3.1, indicateur: 16, catégorie de région: T, année: 2019 (5,30 > 5,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 2a, objectif spécifique: 3.1, indicateur: 16, catégorie de région: T, année: 2020 (33,00 > 5,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 2a, objectif spécifique: 3.1, indicateur: 16, catégorie de région: T, année: 2021 (23,00 > 5,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 2a, objectif spécifique: 3.1, indicateur: 16, catégorie de région: T, année: 2022 (6,24 > 5,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6c, objectif spécifique: 6.1, indicateur: IR19b, catégorie de région: T, année: 2016 (1 335 360,00 > 1 325 204,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6c, objectif spécifique: 6.1, indicateur: IR19b, catégorie de région: T, année: 2017 (1 392 270,00 > 1 325 204,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6c, objectif spécifique: 6.1, indicateur: IR19b, catégorie de région: T, année: 2018 (1 361 680,00 > 1 325 204,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6c, objectif spécifique: 6.1, indicateur: IR19b, catégorie de région: T, année: 2019 (1 367 000,00 > 1 325 204,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: 2.3, indicateur: 14, catégorie de région: T, année: 2015 (14 806,00 > 14 552,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.50	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est supérieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: 2.3, indicateur: 14, catégorie de région: T, année: 2016 (14 843,00 > 14 552,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4b, objectif spécifique: 2.2, indicateur: 13, catégorie de région: T, année: 2020 (0,00 < 5 731,96). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4b, objectif spécifique: 2.2, indicateur: 13, catégorie de région: T, année: 2021 (0,00 < 5 731,96). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: 2.3, indicateur: 14, catégorie de région: T, année: 2020 (0,00 < 11 289,78). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: 2.3, indicateur: 14, catégorie de région: T, année: 2021 (0,00 < 11 289,78). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 100,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO05, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement		Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,20 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 23, catégorie de région: , année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement		Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO24, catégorie de région: T, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement		Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 104,42 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO31, catégorie de région: T, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 104,51 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 105,03 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: T, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 105,03 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 106,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 2b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 107,41 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO29, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 108,43 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 108,57 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 108,71 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 110,71 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO02, catégorie de région: T, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement		Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 111,11 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 30, catégorie de région: , année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 114,98 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO27, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 116,57 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO31, catégorie de région: T, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 116,57 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO31, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 116,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6c, indicateur: 4, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 116,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 29, catégorie de région: , année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 117,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO24, catégorie de région: T, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 117,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO24, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 125,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 2a, indicateur: CO10, catégorie de région: T, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 125,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 2a, indicateur: CO10, catégorie de région: T, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 125,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 2a, indicateur: CO10, catégorie de région: T, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 125,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 2a, indicateur: CO10, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 126,47 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 2c, indicateur: 3, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 136,36 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, indicateur: CO02, catégorie de région: , année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 140,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 23, catégorie de région: , année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 145,01 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 9b, indicateur: CO38, catégorie de région: T, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 150,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO26, catégorie de région: T, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 150,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 153,57 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 154,17 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO26, catégorie de région: T, année: 2021. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 156,04 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 9b, indicateur: CO39, catégorie de région: T, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 157,14 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO02, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 16 726,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 2b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 16 753,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 2b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 162,50 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO26, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 176,39 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 9b, indicateur: CO39, catégorie de région: T, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 183,33 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, indicateur: CV26, catégorie de région: , année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 185,20 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 23, catégorie de région: , année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 189,32 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 9b, indicateur: CO39, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 200,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 203,54 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 205,64 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 9b, indicateur: CO38, catégorie de région: T, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 212,05 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO05, catégorie de région: T, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 212,30 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 9b, indicateur: CO38, catégorie de région: T, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 214,71 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 2c, indicateur: 3, catégorie de région: T, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 216,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 26, catégorie de région: , année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 221,84 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO32, catégorie de région: T, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 221,84 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO32, catégorie de région: T, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 221,84 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO32, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 225,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 28, catégorie de région: , année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 231,83 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 234,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 23, catégorie de région: , année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 235,43 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 9b, indicateur: CO38, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 242,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 23, catégorie de région: , année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 250,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 259,99 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 9b, indicateur: CO36, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 259,99 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 9b, indicateur: CO36, catégorie de région: T, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 259,99 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 9b, indicateur: CO36, catégorie de région: T, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 259,99 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 9b, indicateur: CO36, catégorie de région: T, année: 2021. Veuillez

Gravité	Code	Messages
		vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 259,99 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 9b, indicateur: CO36, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 270,83 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 28, catégorie de région: , année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 275,86 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO03, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 275,86 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO03, catégorie de région: T, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 279,17 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 28, catégorie de région: , année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 280,21 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO07, catégorie de région: T, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 310,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 23, catégorie de région: , année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 391,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 28, catégorie de région: , année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 397,14 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: T, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 402,85 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO07, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 441,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 28, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 476,54 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: T, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 484,61 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO05, catégorie de région: T, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement		Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 542,45 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO05, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement		Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 548,10 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 566,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 28, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement		Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 572,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO07, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement		Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 572,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO07, catégorie de région: T, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement		Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 6 152,38 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement		Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 627,23 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 633,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 23, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 7 121,43 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO04, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement		Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 926,67 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, indicateur: CO03, catégorie de région: , année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,20 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 23, catégorie de région: , année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement		Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 102,71 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 106,69 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO07, catégorie de région: T, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 106,71 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 116,67 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 29, catégorie de région: , année: 2022. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 120,83 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO26, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 128,74 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO07, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 139,68 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 140,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 23, catégorie de région: , année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 150,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 164,30 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 23, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 185,20 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 23, catégorie de région: , année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 216,67 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 26, catégorie de région: , année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 225,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 28, catégorie de région: , année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 233,51 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 234,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 23, catégorie de région: , année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 242,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 23, catégorie de région: , année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 248,09 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO05, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 270,83 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 28, catégorie de région: , année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 279,17 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 28, catégorie de région: , année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 310,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 23, catégorie de région: , année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 391,67 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 28, catégorie de région: , année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 441,67 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 28, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 566,67 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 28, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 633,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 23, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO30, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: -, indicateur: 23, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 103,25 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO06, catégorie de région: T, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 104,26 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO06, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 108,54 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: T, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 126,09 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.56	Dans le tableau 3B, la somme de CO02, CO03, CO04 et CO05 est inférieure au nombre d'entreprises bénéficiaires d'un soutien (CO01) (227 < 910).
Avertissement		Dans les instruments financiers, pour Fonds de fonds, Fonds spécifique/Fonds de fonds et Fonds spécifique, l'élément 38.2 doit être <= à l'élément 38.1: instrument financier «Fonds prêt d'honneur dédié à la création reprise d'entreprises» - 2 145 000,00 > 1 150 000,00.
		La somme des éléments 15 du Fonds de fonds et du Fonds spécifique doit être >= à la somme du «Montant total des contributions du programme aux instruments financiers» figurant à l'appendice 1 de la dernière demande de paiement présentée au cours de l'année de référence, pour l'axe prioritaire visé à l'élément 1.1 et pour les Fonds concernés spécifiés à l'élément 2. Axe prioritaire: 1, somme des éléments 15: 4 341 201,00, montant total des contributions aux instruments financiers dans la dernière demande de paiement: 4 716 201,00.
Avertissement	2.132	L'élément 17 ne doit pas être nul. Les coûts et frais de gestion payés doivent être déclarés même s'ils ne sont pas encore inclus dans les demandes de paiement. Seuls les montants non payés au moyen des ressources du programme sont à exclure. Instrument financier: Fonds prêt d'honneur dédié à la création reprise d'entreprises.

Gravité	Code	Messages			
Avertissement	2.132	L'élément 17 ne doit pas être nul. Les coûts et frais de gestion payés doivent être déclarés même s'ils ne sont pas encore inclus dans les demandes de paiement. Seuls les montants non payés au moyen des ressources			
		du programme sont à exclure. Instrument financier: Fonds prêts d'honneur dédiés au développement d'entreprises.			
Avertissement	2.132	L'élément 17 ne doit pas être nul. Les coûts et frais de gestion payés doivent être déclarés même s'ils ne sont pas encore inclus dans les demandes de paiement. Seuls les montants non payés au moyen des ressources			
		du programme sont à exclure. Instrument financier: Nouvelle-Aquitaine Co-investissement REACT UE.			
Avertissement	2.153	Total de la somme des éléments 25 + somme des éléments 17 potentiellement incohérent avec les données de l'appendice 1 des demandes de paiement (le total de la somme des éléments 25 du Fonds spécifique/Fonds			
		de fonds et du Fonds spécifique + la somme des éléments 17 du Fonds spécifique/Fonds de fonds et du Fonds spécifique doit être >= à la somme du «Montant total des contributions du programme effectivement			
		versées ou, dans le cas des garanties, engagées en tant que dépenses éligibles au sens de l'article 42, paragraphe 1» figurant à l'appendice 1 de la dernière demande de paiement présentée au cours de l'année de			
		référence, pour l'axe prioritaire visé à l'élément 1.1 et pour les Fonds concernés spécifique 2). Axe prioritaire: 1, somme des éléments 25 du Fonds spécifique/Fonds de fonds et du Fonds spécifique: 0,00,			
		somme des éléments 17 du Fonds spécifique/Fonds de fonds et du Fonds spécifique: 0,00, somme des montants totaux dans la demande de paiement: 1 140 082,00.			
Avertissement	2.165	Données potentiellement manquantes à l'élément 24 (dès lors que dans le RAMO précédent figurent le même IF et le même produit, l'élément 24 doit être > 0). Instrument financier: Fonds prêt d'honneur dédié à la			
		création reprise d'entreprises, produit: prêt d'honneur.			
Avertissement	2.165	Données potentiellement manquantes à l'élément 24 (dès lors que dans le RAMO précédent figurent le même IF et le même produit, l'élément 24 doit être > 0). Instrument financier: Fonds prêts d'honneur dédiés au			
		développement d'entreprises, produit: prêt d'honneur.			
Avertissement	2.166	Données potentiellement manquantes à l'élément 25 (dès lors que l'élément 24 est > 0 dans le RAMO précédent pour le même IF et le même produit, l'élément 25 dans le RAMO actuel doit être > 0). Instrument			
		financier: Fonds de co-investissement, produit: soutien aux fonds propres des PME, élément 24 dans le RAMO précédent: 2000000.			